

BONNEVAL®

RAPPORT DE  
MISSION ANNÉE

20

22

# MESSAGE DES FONDATEURS

Nous avons créé Bonneval avec cette vision de pouvoir servir ce cadeau intemporel que nous offre la nature, cette eau minérale millénaire et singulière. Il nous est apparu essentiel dès nos premières réflexions de prendre conscience des impacts potentiels de cette ambition ainsi que de la transformation et des attentes du marché de l'eau en bouteille.

Nous sommes alors en 2020, la loi PACTE n'est pas encore passée, mais renseignés sur le sujet, nous trouvons dans l'esprit des entreprises à mission un schéma culturel, industriel et sociétal qui nous convient parfaitement. Notre mission naît : « Servir une eau unique pour favoriser l'attention à l'essentiel et procurer du bien-être », et depuis, nous accompagnons.

Nous croyons en notre responsabilité à construire un monde meilleur en proposant cette eau unique à nos consommateurs, afin de leur permettre de s'y connecter, et par conséquent, de se reconnecter à eux-mêmes en pleine conscience. Cette connexion à la nature, forte, simple et salvatrice est à l'origine de ce projet et de nos valeurs.

Dans ce premier rapport à mission, avec humilité, nous dévoilons notre feuille de route et déclarons notre ambition de développer un projet respectant nos engagements. Dans notre secteur d'activité, nous, fondateurs, ne concevons pas d'autre chemin que celui sur lequel nous nous engageons : nous serons Entreprise à Mission ou nous ne serons pas.

Nos premiers avancements effectués dans le court laps de temps depuis notre création, attestent de nos convictions à travers nos efforts initiaux entrepris sur nos méthodes industrielles, avec notamment la mise en valeur d'une ressource sans forage au prélèvement raisonné et une démarche d'éco-conception. Nous souhaitons également mettre en relief les efforts effectués sur le plan de la communication, axée en partie sur des propositions d'expériences prenant vie entre autres au moyen du fonds de dotation Bonneval « Naturellement être » que nous avons créé, mais aussi sur la connaissance de la source et de nos impacts...

Assurément, nous sommes conscients de tout juste mesurer les premiers pas effectués. Qu'il s'agisse du progrès de nos engagements ou de celui de nos objectifs statutaires, lesquels demeurent tout juste finalisés. Nous commençons ainsi à les partager à notre écosystème de parties prenantes afin de les faire vivre de manière pérenne et mutuellement bénéfique.

Nous avons encore beaucoup à faire et à prouver mais nous sommes guidés. Dans une époque dominée par le washing\*, nous développerons avec la plus grande vigilance possible notre univers de marque en accord avec notre responsabilité et notre gouvernance.

La magie de notre projet prend sa source dans la magie de l'eau dont nous sommes les passeurs. C'est cette magie qui incite d'abord tous nos collaborateurs, puis nos partenaires, à nous rejoindre dans la construction de notre vision et de cette mission. C'est grâce à l'inspiration et à la motivation de ces équipes que nous parviendrons à atteindre nos ambitieux objectifs.

*Jean Moncix et David Merle*

\*mise en avant d'arguments environnementaux, sociaux et sociétaux dans le but d'avoir une image responsable et positive auprès du public alors que la réalité des faits ne correspond pas, ou insuffisamment, à la teneur explicite ou implicite des moyens et des messages diffusés.



# SOMMAIRE

---

## 01

Bonneval Émergence, société à mission ————— page 1

## 02

Feuille de route ————— page 9

## 03

Bilan des avancements de notre première année ————— page 12

## 04

Perspectives et recommandations ————— page 46

## GLOSSAIRE

Définitions des mots en **couleur** ————— page 53

## AVIS DE VÉRIFICATION

Avis de l'OTI Cabinet de Saint Front ————— page 58



# BONNEVAL ÉMERGENCE, SOCIÉTÉ À MISSION

01



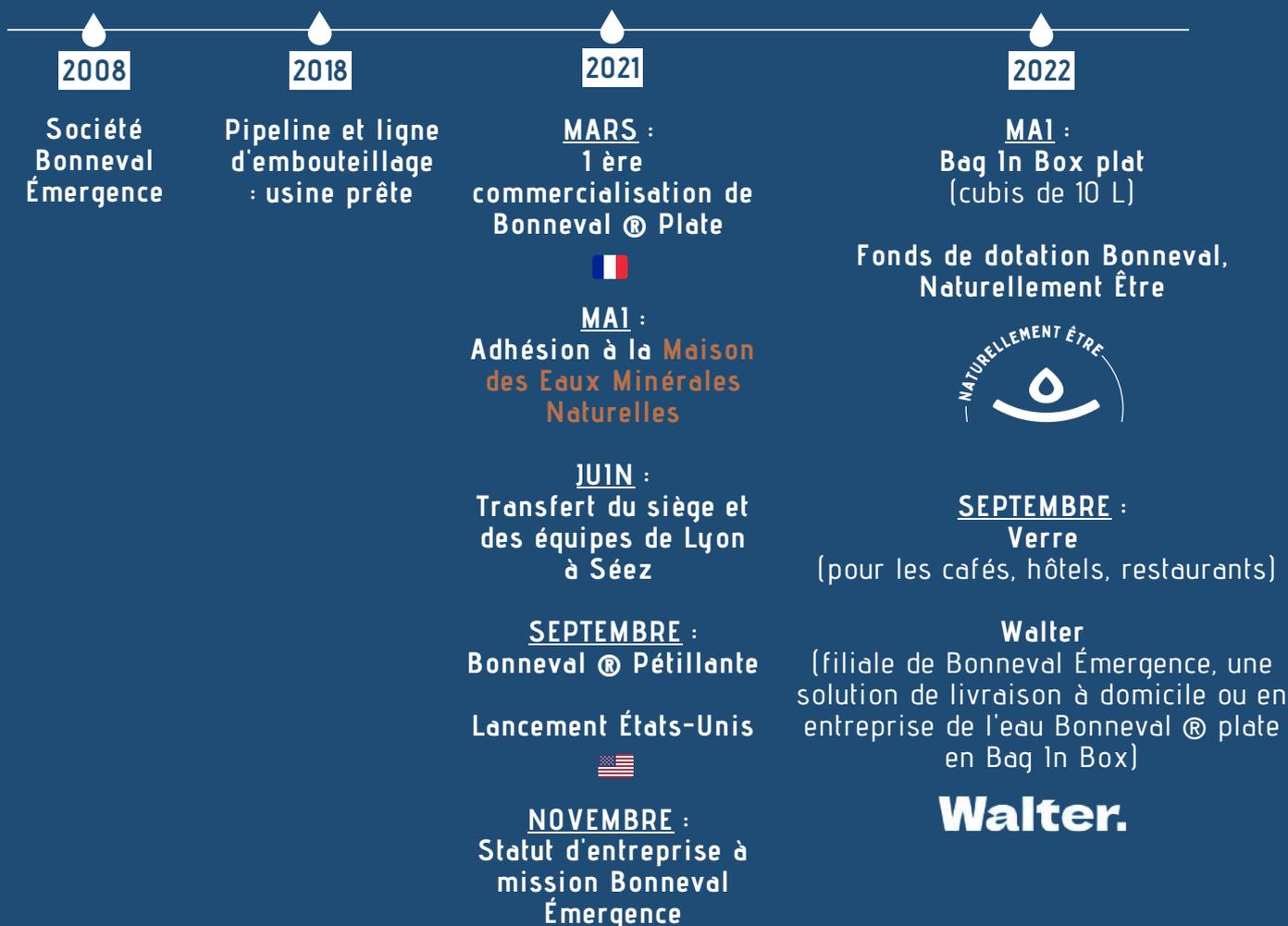
# BONNEVAL ÉMERGENCE

Nous sommes la **société Bonneval Émergence** et embouteillons de l'eau minérale naturelle et prochainement de l'eau de source avec divers projets de marques en devenir.

Aujourd'hui, notre seule marque d'eau est Bonneval<sup>®</sup>. Ce nom rend hommage au village de la source Edelweiss, source de l'eau Bonneval<sup>®</sup>, Bonneval-Les-Bains situé en Savoie  et dont l'histoire passionnante remonte à 168 après J-C avec les thermes de Bonnoevallis. Le logo de cette première marque est :



Nos étapes clés :



Dans ce rapport, le terme "Bonneval" se réfère à la société Bonneval Émergence. Lorsque nous parlerons spécifiquement de la marque Bonneval, nous apposerons le symbole "marque déposée" : <sup>®</sup>.



Le développement des produits Bonneval<sup>®</sup> se fait en fonction de l'usage afin de répondre à des besoins spécifiques :

- Consommation unique (grande distribution)
- Consommation hors domicile (cafés, hôtels, restaurants)
- Consommation quotidienne ou ponctuelle forte (domicile ou événementielle)

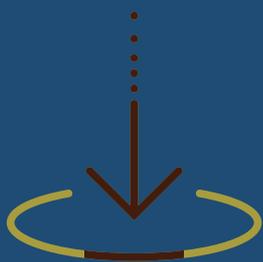
Ceci de la manière la plus responsable possible par l'étude et l'alignement sur des **Analyses de Cycle de Vie (ACV)** des contenants.



Toutes les ACV s'accordent pour dire qu'il n'y a pas une solution générique parfaite de contenant. C'est pour quoi nous avons étudié le choix des packagings en fonction des usages spécifiques de notre eau.



# NOTRE ORGANISATION



Le périmètre d'application de l'entreprise à mission concerne l'ensemble des marques de Bonneval Émergence. Aujourd'hui, elle ne comprend que la marque Bonneval ® et l'activité de Walter. Il y aura donc une intégration systématique des marques futures dans les objectifs et actions fixés.



Ce premier rapport est particulièrement exhaustif car il présente les moyens et méthodologies utilisés et explique les premières avancées. Dans le futur, seules les évolutions des indicateurs de performance et donc des résultats seront présentées.



Nos deux autres démarches que sont la certification **B-Corp** et le **label LUCIE issu de la norme ISO 26000** ne rentrent pas dans ce rapport. En revanche, elles permettent et permettront de créer des synergies intéressantes. En particulier, la construction de notre **matrice de matérialité** basée sur un dialogue avec toutes nos parties prenantes afin d'identifier, cartographier, évaluer et prioriser nos enjeux RSE ainsi que nos projets à mission.

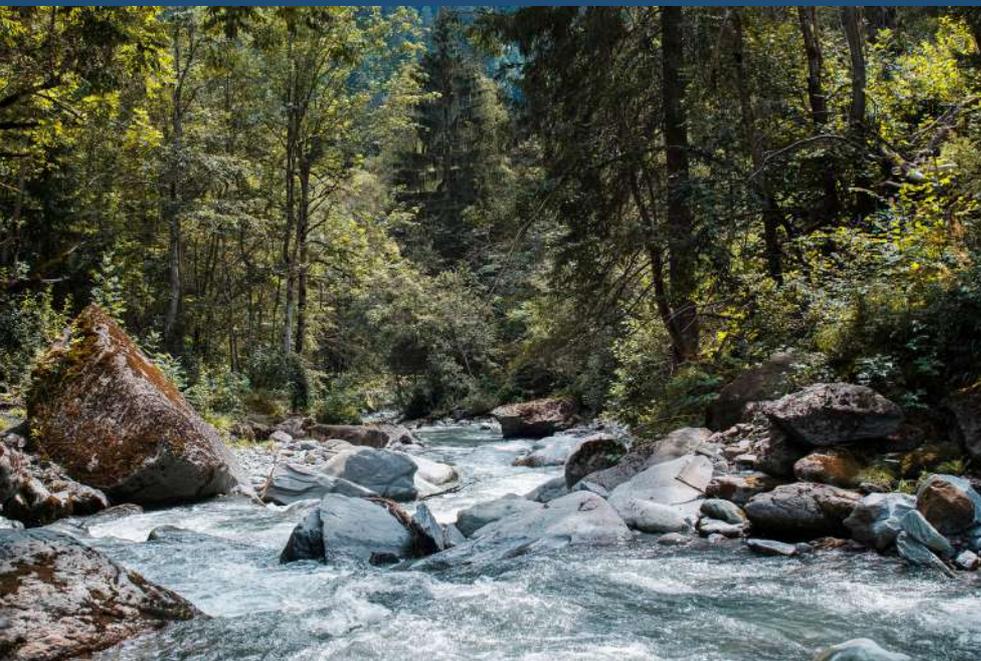


**LOU-ANN BERTRAND, responsable de mission**

“ La naissance et l'évolution rapide de Bonneval Émergence se font en conscience des impacts et enjeux de développement durable qu'elles soulèvent : l'obtention du statut d'entreprise à mission et mon recrutement en alternance en mastère management RSE dès la première année de commercialisation, ont été des choix engageants. Devenir entreprise à mission et rédiger ce premier rapport a accéléré notre démarche RSE de manière significative en particulier au niveau de sa structuration, essentielle pour dérouler un plan d'action pérenne.

Nous voulons nous donner tous les moyens pour être une entreprise savoyarde à la culture start-up dynamique tout en étant responsable.

# NOTRE RAISON D'ÊTRE



"Servir une eau unique pour favoriser l'attention à l'essentiel et procurer du bien-être"

Bonneval Émergence s'est constituée comme "société à mission", tel que défini dans le Code de commerce par les articles L210-10 suivant la loi du 22 mai 2019 dite "loi PACTE", en respectant les conditions suivantes :

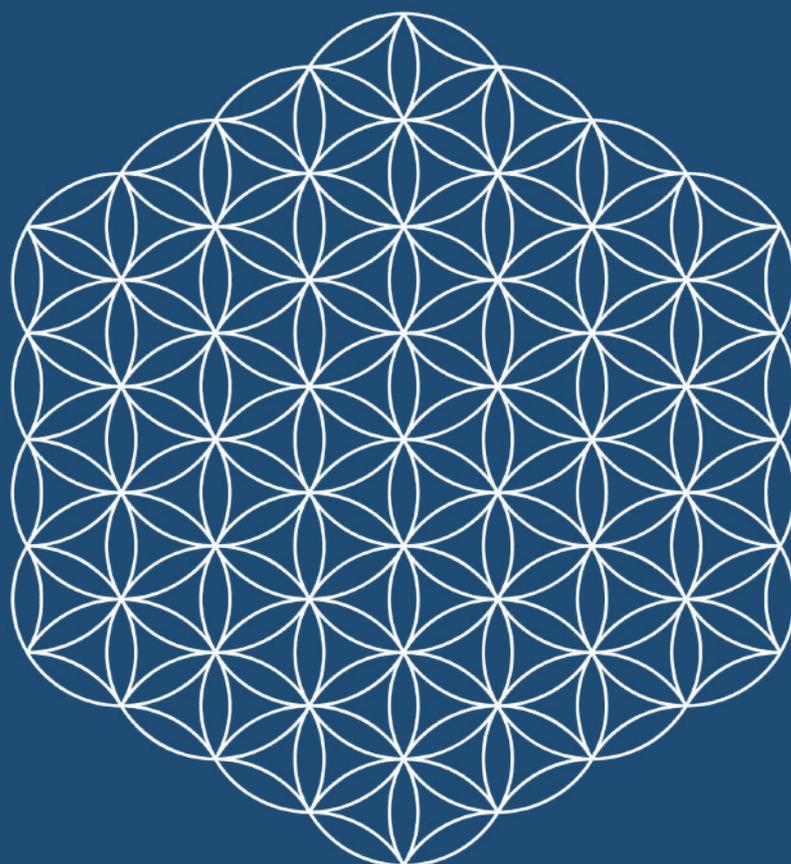
- s'est dotée d'une raison d'être inscrite dans ses statuts le 23 novembre 2021;
- a défini dans ses statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux;
- a désigné une référente de mission M. SAUVIGNON par le procès verbal du 22 avril 2021;
- a désigné un organisme tiers indépendant compétent pour vérifier la bonne exécution de la mission, le Cabinet Saint-Front le 5 novembre 2021.



## Un mot sur la fleur de vie

Le symbole géométrique de la fleur de vie s'invite sur toutes nos bouteilles Bonneval ® ainsi que plus largement dans la réflexion de notre mission : elle invite à la reconnexion au processus de renouvellement perpétuel de la vie et l'harmonisation constante de la structure de l'eau.

Il s'agit d'une notion spirituelle que nous avons voulu intégrer à notre vision.



# NOS OBJECTIFS

Nous nous sommes fixés des objectifs sociaux et environnementaux en notre qualité d'entreprise à mission.

## RAISON D'ÊTRE / MISSION

Servir une eau unique pour favoriser l'attention à l'essentiel et procurer du bien-être.

## PILIERS



LES HUMAINS



LE TERRITOIRE



LA PLANÈTE

## OBJECTIFS STATUTAIRES



Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de chacun

Révéler et protéger une ressource naturelle unique en préservant son écosystème et en générant une contribution positive sur notre territoire

S'engager pour des modes de consommation et de production durables compatibles avec un style de vie en harmonie avec la nature

# NOTRE ALIGNEMENT AVEC LES ODD

Nos 3 objectifs statutaires sont alignés sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU**. Ils se rapportent directement à 7 objectifs principaux auxquels Bonneval peut contribuer en :



## ODD 3 : bonne santé et bien-être

garantissant une eau propre et de haute qualité, adoptant des pratiques de production responsables pour éviter les pollutions, informant sur les bénéfices santé des eaux et proposant un modèle de bien-être par la reconnexion à soi et à la nature.



## ODD 6 : eau propre et assainissement

veillant à ce que sa production d'eau soit durable et en utilisant des pratiques responsables de gestion des sources.



## ODD 8 : travail décent et croissance économique

contribuant au dynamisme économique, social et territorial en étant local et non délocalisable dans une zone montagnaise mais aussi en garantissant des opportunités de développement personnel pour l'équipe interne avec des conditions de travail éthiques.



## ODD 12 : consommation et production responsables

appliquant le principe d'économie circulaire à son activité (achats responsables, matériaux durables, éco-conception, consommation et usages responsables, gestion des déchets...).



## ODD 13 : lutte contre les changements climatiques

réduisant son empreinte carbone et en adoptant des pratiques de production d'énergie propre.



## ODD 15 : vie terrestre

protégeant les écosystèmes des sources en particulier au niveau des zones de captage d'eau notamment en participant à des programmes de protection des forêts alpines.



## ODD 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

collaborant avec d'autres organisations pour promouvoir des pratiques commerciales durables et responsables.



# FEUILLE DE ROUTE

# 02

# NOTRE FEUILLE DE ROUTE



Nous sommes une **jeune entreprise** et une **jeune entreprise à mission** (2021).

Parce que nous avons pris des engagements forts et que nous sommes responsables de leur bonne tenue, nous avons structuré notre feuille de route autour de projets les plus **SMART** possible dans le cadre de notre activité et de notre vision.

De par notre jeunesse et premiers choix de priorisation d'actions, **certaines données ne sont pas encore disponibles** : le **bilan carbone** notamment qui nécessite l'**étude d'une année complète de commercialisation** (2022).

Les **données utilisées** pour ce premier rapport se réfèrent aux **années d'activité 2022-2023 (jusqu'à avril)** afin de rendre compte de premiers résultats pertinents. **Par la suite, elles respecteront notre année d'exercice comptable** (du 1er janvier au 31 décembre de chaque année).



Précisions sur les objectifs présentés à la page suivante :

- ceux suivis d'une \* ont besoin d'une première année de référence pour être davantage SMART
- ceux définis "par an" pourront rester tel quels ou être réobjectivés en augmentant la cible, en attribuant un pourcentage de progression...

Les sous-objectifs, présentés plus tard, évolueront si leur objectif opérationnel est réobjectivé

Nos 3 objectifs statutaires ont chacun 1 ou 2 objectifs opérationnels propres :

## OBJECTIFS STATUTAIRES

Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de chacun

Révéler et protéger une ressource naturelle unique en préservant son écosystème et en générant une contribution positive sur notre territoire

S'engager pour des modes de consommation et de production durables compatibles avec un style de vie en harmonie avec la nature

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1

Permettre 200 participations à une expérience de reconnexion **par an**

L'engagement est de favoriser la reconnexion à la nature grâce à deux projets :

- le fonds de dotation Bonneval, Naturellement être;
- le programme reconnexion Bonneval.

2

Obtenir une première note à notre grille Protection/Préservation de la Ressource et de l'Écosystème local (PRE), construite avec les parties prenantes, pour 2025 \*

L'engagement est de protéger un écosystème unique grâce à deux projets :

- le cadre de protection de la ressource et le respect de ses principes;
- les projets de préservation de l'écosystème naturel local.

3

Partager la ressource, par sa consommation gratuite ou sa connaissance, avec 300 000 personnes sur le territoire **par an**

L'engagement est de faire connaître et partager la ressource avec les personnes sur le territoire grâce à deux projets :

- la mise à disposition de l'eau minérale naturelle plate Bonneval ® aux personnes sur le territoire;
- le partage de la connaissance de ce bien unique.

4

Atteindre la neutralité carbone de l'ensemble de l'activité pour 2035

L'engagement est de contribuer à la neutralité carbone de la planète grâce à deux projets :

- la neutralité carbone de Bonneval usine (scopes 1 et 2) pour 2025;
- la neutralité carbone de l'écosystème Bonneval (scope 3) pour 2035.

5

Obtenir une première note à notre grille de circularité pour 2025 \*

L'engagement est de mettre l'économie circulaire au cœur de l'activité de Bonneval grâce à deux projets :

- les conditionnements éco-conçus (une base avec l'analyse de cycle de vie des produits);
- l'ensemble de l'économie circulaire appliquée à toutes les étapes des projets Bonneval.

# BILAN DES AVANCEMENTS DE NOTRE PREMIÈRE ANNÉE

# 03



# FAVORISER LA RECONNEXION À LA NATURE

**Objectif statutaire :**  
**Promouvoir le bien-être et  
l'épanouissement de chacun**

Le bien-être et l'épanouissement de chacun se trouve, selon nous, dans la reconnexion à la nature et à soi-même.

Ce premier engagement est donc né de la conviction selon laquelle l'attention et le respect envers nous-mêmes et ce qui nous entoure sont bienfaiteurs. Pour nous, boire Bonneval<sup>®</sup>, c'est s'accorder au cycle de la vie, comme l'eau.

De ce fait, le principe de reconnexion doit faire l'objet d'un engagement fort qui se traduit par deux projets :

1. le fonds de dotation Bonneval, Naturellement être;
2. le programme Bonneval de reconnexion.

Cette reconnexion est possible à travers des expériences : des moments de vie où l'on se retrouve avec soi-même, dans la nature ou encore en interaction avec les autres. Ces expériences peuvent être personnelles ou vécues en communauté.

**Objectif opérationnel :**  
**Permettre 200 participations à une  
expérience de reconnexion par an**

# 1 LE FONDS DE DOTATION BONNEVAL, NATURELLEMENT ÊTRE



L'objet social du Fonds « Naturellement être » est le suivant :

- se donne pour objectif de conduire et de soutenir, directement ou indirectement, tout projet d'intérêt général et sans but lucratif qui à travers des actions socio-éducatives, sportives ou culturelles, favorise le développement des liens sociaux et d'une relation mutuellement bénéfique entre l'Homme et la nature et concoure ainsi à la préservation des milieux et des équilibres naturels, à l'amélioration des conditions de vie et à la tradition d'accueil du territoire;
- effectue des activités principalement dans le massif alpin et prioritairement en Savoie;
- réalise des actions propres ou une aide financière, matérielle ou technique à des structures à caractère éducatif, social ou culturel, dont l'activité favorisera sa mission d'intérêt général.



En bref, des **actions de reconnexion profonde** :

## - **pédagogiques**

Une activité encadrée par la **pédagogie autour de la reconnexion**;

## - **au sein de la nature**

En contact avec l'environnement et le vivant au cours des saisons;

## - **en totale déconnexion**

De manière totalement déconnectée;

## - **locales**

Sur le territoire et avec des ambassadeurs locaux inspirants dans leur domaine;

## - **pour les personnes les plus vulnérables**

Pour le plus grand nombre de personnes dites vulnérables : enfants, jeunes, en particulier éloignés de la nature dans leur quotidien ou toute population vulnérable par sa condition de santé, sociale ou économique, par le biais d'associations spécialisées.

## **dans les buts principaux de :**

- **sensibiliser** aux bienfaits de la nature et **préserver** la biodiversité;
- faire grandir le niveau d'**autonomie** de chacun pour devenir **acteur** à part entière de la société;
- penser autrement la **place de l'Homme dans la nature** avec l'émergence d'une **nouvelle culture**;
- faire vivre des moments positifs d'**immersion** et d'**expérimentation** dans la nature et évaluer l'**impact du lien entre une nature préservée et le bien-être** des participants;
- soutenir des **travaux de recherche innovants**, impliquer des **acteurs du territoire** sur des **savoirs** et expérimentations (comme l'alimentation durable, la connaissance de l'environnement...) pour en favoriser l'**accès au plus grand nombre**.

# 1 LE FONDS DE DOTATION BONNEVAL, NATURELLEMENT ÊTRE

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>créer le Fonds de dotation pour 2022</u> *	création du Fonds de dotation	Fonds de dotation créé le 13 mai 2022 (15 000 € de dotation initiale)
<u>financer au minimum 2 activités par an</u>	nombre d'activités financées	non disponible
<u>atteindre 90% de taux de satisfaction global en continu</u>	taux de satisfaction de l'ensemble des parties prenantes	non disponible
<u>atteindre au minimum 50 participations par an</u>	nombre de participations bénéficiaires	non disponible

\* pourra évoluer en objectif de budget annuel cible en €

## LÉGENDE DES SOUS-OBJECTIFS

- objectifs de moyens ponctuels ou continus
- objectifs de résultats opérationnels intermédiaires

## 2 LE PROGRAMME BONNEVAL DE RECONNEXION

L'idée est d'inviter une communauté locale et la communauté Bonneval (nos consommateurs et/ou followers sur les réseaux sociaux) ainsi que notre équipe interne à vivre des expériences diverses de reconnexion. Elles se différencient essentiellement de celles du fonds de dotation par :

- leur cible plus large (pas seulement les personnes les plus vulnérables);
- leur approche de reconnexion plus libérée (pas systématiquement encadrée et/ou pédagogique, pas d'obligation de déconnexion ni de participation d'ambassadeurs locaux...).

Les expériences peuvent être de reconnexion à soi, à la nature ou aux autres :

### - Ateliers pédagogiques

Ateliers encadrés liés à la nature (communauté locale et équipe interne) : la Fresque du Climat, Inventons Nos Vies Bas Carbone et le cycle de l'eau Bonneval;

Ateliers encadrés sur soi et les autres: le test de personnalité MBTI, l'atelier IKIGAI, la communication non violente et la gestion de conflit.

 Le principe de reconnexion passe ici par une connaissance plus approfondie de la nature, de soi et des autres.

### - Activités/séjours en pleine nature ou en communauté

Jeux concours (communauté Bonneval) et activité de TeamBuilding\* (équipe interne).

 Le principe de reconnexion passe ici par les jeux concours soit toutes les activités/séjours dans la nature locale, offertes par Bonneval à sa communauté.

 puis aussi par le TeamBuilding\* ou toute activité collaborative de préférence en pleine nature.

### - Contenus Instagram invitant à la reconnexion

Pour ceux qui ne peuvent pas aller jusqu'à la nature et qui ont besoin de se retrouver, nous proposons des contenus de type :

- ASMR soit une méthode de relaxation destinée à apporter plaisir et détente à l'aide de différents stimuli auditifs;
- mantra soit des phrases spirituelles;
- vidéos immersives dans la nature.

Ces contenus sont également partagés sur notre Facebook mais ont un impact plus faible en termes de visibilité donc nous ne les comptabiliseront pas dans notre objectif de moyen.

 Nous ne comptons pas ces contenus Instagram comme des expériences de reconnexion.

En revanche, il était pertinent de les valoriser dans ce rapport puisqu'ils sont une invitation à en vivre.

Ce programme fait l'objet d'une restructuration afin d'être plus pertinent et performant :

- quels nouveaux types d'activités/ateliers/contenus ?
- pour quelles cibles ?
- quels objectifs par cible ?

\*toute activité financée à 100% par l'entreprise afin de faire participer l'ensemble des collaborateurs à une activité collective.

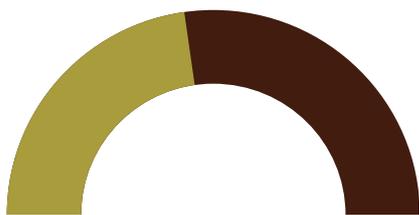
## 2 LE PROGRAMME BONNEVAL DE RECONNEXION

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>faire participer 100% de l'équipe interne aux ateliers pédagogiques en continu</u>	% de participation de l'équipe interne aux ateliers pédagogiques en continu	92%
<u>définir une communauté locale à activer pour 2024*</u>	définition d'une communauté locale à activer	non disponible
<u>faire participer 100% de l'équipe interne à au moins une activité Teambuilding en continu</u>	% de participation de l'équipe interne à au moins 1 activité Teambuilding en continu	54%
<u>atteindre 28 000 impressions des contenus Instagram reconnexion par an</u>	nombre d'impressions des contenus réseaux sociaux reconnexion	40 723
<u>atteindre 90% de taux de satisfaction global en continu</u>	taux de satisfaction global des personnes bénéficiaires	non disponible
<u>atteindre 50 participations aux ateliers pédagogiques par an</u>	nombre de participations aux ateliers pédagogiques	35
<u>atteindre 90 participations de l'équipe interne aux activités Teambuilding par an</u>	nombre de participations de l'équipe interne à au moins une activité Teambuilding	31
<u>atteindre 10 gagnants de jeux concours par an</u>	nombre de gagnants aux jeux concours	26 (séjours, chiens de traineaux et dossards pour course)

\* pourra évoluer en objectif de progression du nombre de personnes dans la communauté

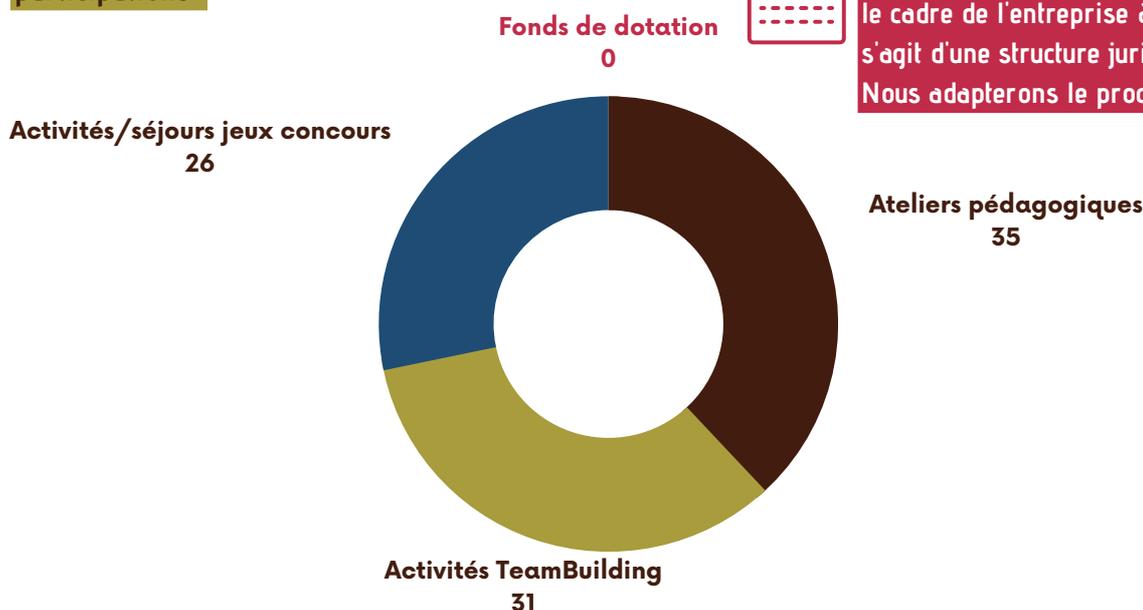
# ATTEINTE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Permettre 200 participations à une expérience de reconnexion par an



46% d'atteinte de l'objectif de 200 participations soit 92

Répartition par types d'expériences en nombre de participations :



Après audit, les expériences effectuées avec le Fonds de dotation ne peuvent pas être comptabilisées dans le cadre de l'entreprise à mission étant donné qu'il s'agit d'une structure juridique indépendante. Nous adapterons le prochain rapport en ce sens.

## AVANCEMENTS



- construction de l'identité du Fonds
- action hiver du Fonds prête pour l'année prochaine
- élaboration de l'action été du Fonds
- philosophie du programme Bonneval de reconnexion
- livre Bonneval de reconnexion (à intégrer dans le programme Bonneval de reconnexion)

# 2

## PROTÉGER UN ÉCOSYSTÈME UNIQUE

**Objectif statutaire :**  
**Révéler et protéger une ressource naturelle unique en préservant son écosystème et en générant une contribution positive sur notre territoire**

Nous sommes des passeurs d'eau ce qui implique que révéler cette ressource se fasse dans son plus grand respect. Que ce soit de la source même comme de son écosystème naturel, nous souhaitons apporter la protection la plus adaptée notamment à l'aide de projets et d'acteurs locaux pertinents.

Ce second engagement est donc né de la volonté de protéger cet écosystème unique et se traduit par deux projets :

1. le cadre de protection de la ressource et respect de ses principes;
2. les projets de préservation de l'écosystème naturel local.

**Objectif opérationnel :**  
**Obtenir une première note à notre grille Protection/Préservation de la Ressource et de l'Écosystème local (PRE), construite avec les parties prenantes, pour 2025**



## 1 LE CADRE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE ET LE RESPECT DE SES PRINCIPES

Ce cadre permet l'élaboration d'une politique de protection de la ressource ainsi que celle d'un **Système de Management Environnemental (SME)** opérationnels. Il repose sur le principe que nous ne pouvons protéger ce que nous ne connaissons pas !

### - Politique de protection de la ressource

Une politique construite autour de **7 thèmes** mettant en lumière le respect des réglementations mais surtout les points de dépassement de celles-ci :

- qualité et sécurité;
- pérennité de la source Edelweiss et de son écosystème;
- prélèvement de la ressource;
- connaissance de l'hydrogéologie de la ressource et de son environnement (dont les projets d'étude);
- protection de la ressource en fonction des conditions locales;
- partage de la ressource en eau sur le territoire;
- contrôle et évaluation périodiques de l'atteinte des objectifs de la politique.

### - Système de Management Environnemental (focus indicateurs spécifiques ressource)

Un SME focalisé sur **4 axes de travail** :

- l'éco-conception;
- les consommations de matières premières;
- les pollutions et les nuisances;
- les consommateurs.

Dans ce point, nous nous intéresserons **seulement** aux **indicateurs SME** concernant **directement** la ressource et sa **pérennité** d'un point de vue **quantitatif** et **qualitatif**.

 **À l'avenir, chaque ressource aura sa propre charte basée sur les 7 thèmes définis avec certains objectifs communs.**

Un Comité de suivi aura pour but de gérer ces projets de manière à **estimer, réduire et maîtriser les impacts** sur l'environnement. Il s'agit de **garantir l'absence d'impacts significatifs** sur le cycle de l'eau et son écosystème local par une **gestion pérenne** de la ressource en eau, naturellement artésienne.

 **Tous ces aspects se retrouveront en critères à évaluer** avec les parties prenantes mobilisées dans la grille PRE. Ils constitueront une note de performance de protection de la ressource.

GRILLE Protection/Préservation de la Ressource et de l'Écosystème local (PRE)		Notes
	<b>critères de performance de protection de la ressource</b>	
	critères de performance de préservation de l'écosystème local	
	<b>TOTAL GRILLE PRE</b>	<b>=</b>



## 1 LE CADRE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE ET LE RESPECT DE SES PRINCIPES

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>publier la Charte de protection de la ressource pour septembre 2023</u>	publication de la Charte	en cours d'élaboration
<u>créer un Comité de suivi de la Charte pour juillet 2023</u>	création du Comité de suivi de la Charte	non disponible
<u>publier le Système de Management Environnemental (SME) pour 2024</u>	publication du SME	en cours d'élaboration
<u>ne pas dépasser un prélèvement de 30% des débits minimum connus des ressources en continu (20% pour la source Edelweiss)</u>	% moyen de prélèvement des débits minimum connus	<14%
<u>avoir une clause de priorité à l'usage public systématique si le contrat de concession est signé avec un organisme public (nouveau projet).</u>	présence d'une clause de priorité à l'usage publique dans les contrats de concession signés avec un organisme public (nouveaux projets)	✓
<p>Cette clause signifie que l'usage public sera toujours prioritaire sur l'usage privé de Bonneval et ce même hors directives de l'État (arrêtés préfectoraux) : si l'organisme public a besoin d'un usage plus important pour n'importe quel motif, il peut prendre la priorité sur le nôtre. Cette clause est issue de la volonté des deux parties.</p>		
<u>obtenir une première note à la grille PRE pour 2025</u>	note de la performance de protection de la ressource dans la grille PRE	non disponible

 Nous nous laissons la liberté de rajouter d'autres objectifs de moyens, qui seront aussi des critères d'évaluation, lorsque le SME et la grille PRE seront opérationnels.

## 2 LES PROJETS DE PRÉSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME NATUREL LOCAL

Mettre en place des projets de préservation de l'écosystème naturel de Bonneval à l'aide de parties prenantes locales.

Le but est de contribuer à la préservation des espaces naturels en améliorant les connaissances et les programmes de conservation et de restauration de la biodiversité, à la lutte contre les effets actuels du dérèglement climatique notamment sur les espèces sylvicoles et à l'information, sensibilisation et soutien des parties prenantes impliquées dans les politiques de protection du territoire d'émergence de la source.

### - **Projet central : connaître pour protéger localement**

Ce projet se déroule en **2 temps** :

- connaître les écosystèmes locaux avec une **étude complète** des systèmes et l'élaboration d'une **cartographie des risques**;
- engager des **projets de préservation** de ces systèmes avec des parties prenantes locales sur les sujets **faune et flore endémiques** dont forestiers avec la **restauration/adaptation des espèces au dérèglement climatique**.

### - **Autres projets :**

Nous nous laissons la possibilité de soutenir **d'autres projets de préservation** à l'issue du dialogue avec les parties prenantes locales.

Les projets de **séquestration carbone locale** font partie de ces projets. Nous pouvons donc en mener mais pour le moment, nous n'en avons pas encore trouvé. Il est essentiel pour nous de **favoriser l'impact** à l'échelle la plus locale possible.

 Tous ces aspects se retrouveront en critères à évaluer avec les parties prenantes mobilisées dans la grille PRE. Ils constitueront une note de performance de préservation de l'écosystème local.

GRILLE Protection/Préservation de la Ressource et de l'Écosystème local (PRE)		Notes
	critères de performance de protection de la ressource	
	<b>critères de performance de préservation de l'écosystème local</b>	
	<b>TOTAL GRILLE PRE</b>	<b>=</b>



## 2 LES PROJETS DE PRÉSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME NATUREL LOCAL

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>recruter 1 personne au profil technique dédiée à ce projet pour 2026</u>	recrutement d'une personne au profil technique dédiée à ce projet	non disponible
<u>calculer l'indice d'exploitation de la ressource en eau (WEI+) de Bonneval sur le bassin versant local pour 2025</u> *	calcul de l'indice d'exploitation de la ressource en eau	non disponible
<u>calculer la quantité d'eau consommée pour la production d'1L d'eau (water-use ratio ou WUR)</u> * pour 2023	calcul du water-use ratio pour 1L d'eau produite	non disponible
<u>atteindre 90% de taux de satisfaction global en continu</u>	taux de satisfaction global des parties prenantes locales	non disponible
<b>obtenir une première note à la grille PRE pour 2025</b>	<b>note de la performance de préservation de l'écosystème local dans la grille PRE</b>	non disponible

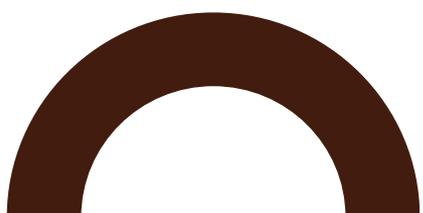
\* indice WEI+ pourra évoluer en objectif de partage de l'information avec les parties prenantes locales dans le cadre de la gestion de la ressource en eau du territoire

\* water-use ratio pourra évoluer en objectif de diminution

 Nous nous laissons la liberté de rajouter d'autres objectifs de moyens, qui seront aussi des critères d'évaluation, lorsque le SME, la grille PRE et les projets de préservation seront opérationnels.

# ATTEINTE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Obtenir une première note à notre grille Protection/Préservation de la Ressource et de l'Écosystème local (PRE), construite avec les parties prenantes, pour 2025



non disponible car cela nécessite la grille PRE

Or certains résultats, que nous retrouverons dans les critères d'évaluation, sont encourageants :

**<14%** prélèvement du débit minimum connu en moyenne



le prélèvement n'est pas la consommation !  
Il est égal à la consommation + le rejet au milieu naturel.  
Pour le prochain rapport, avec le calcul du WUR, nous serons en capacité de fournir les parts de consommation et de rejet.



**clause de priorité à l'usage public dans le contrat de concession signé avec un organisme public (nouveau projet)**

- maintien de l'artésianisme de la source Edelweiss (aucun forage)
- maintien de son débit naturel
- estimation des quantités d'eau, de calories et de fer rendues au milieu naturel
- augmentation de la fréquence des analyses microbiologiques et physicochimiques par rapport à la réglementation
- base du document SME construit
- études hydrogéologiques approfondies dont étude des isotopes pour estimer l'âge de l'eau
- première études/prises de contact de projets de préservations locaux
- premiers listing de parties prenantes locales

## AUTRES AVANCEMENTS



# 3

## FAIRE CONNAÎTRE ET PARTAGER LA RESSOURCE AVEC LES PERSONNES SUR LE TERRITOIRE

**Objectif statutaire :**  
Rvéler et protger une ressource naturelle unique en prservant son cosystme et en gnérant une contribution positive sur notre territoire

Nous sommes savoyards, ancrs dans la rgin Auvergne-Rhne-Alpes et fières d'agir sur le territoire franais. En tant qu'entreprise d'embouteillage d'eau, nous avons un impact conomique positif, local et non dlocalisable, sur un territoire montagneux. Nous souhaitons faire plus.

Ce troisieme engagement est donc n de la volont de partager notre ressource avec les personnes sur le territoire grce à deux projets :

1. la mise à disposition de l'eau minérale naturelle plate Bonneval<sup>®</sup> aux personnes sur le territoire;
2. le partage de la connaissance de ce bien unique.

**Objectif oprationnel :**  
Partager la ressource, par sa consommation gratuite ou sa connaissance, avec 300 000 personnes sur le territoire par an



## 1 LA MISE À DISPOSITION DE L'EAU MINÉRALE NATURELLE PLATE BONNEVAL ® AUX PERSONNES SUR LE TERRITOIRE

L'idée est de pouvoir partager l'eau Bonneval ® avec les personnes sur le territoire. Pour cela deux actions ont été évaluées :

### - Pas de fontaine à la source mais à côté de l'usine !

Nous avons étudié la faisabilité d'un robinet Bonneval ® à la source et avons conclu que cela n'était pas adapté pour les raisons suivantes :

- notre autorisation ne nous permet pas de délivrer l'eau minérale Bonneval ® directement au niveau de la zone de captage (elle doit sortir obligatoirement de l'usine);
- or notre usine n'a pas été construite à la zone de captage afin de préserver la source et son périmètre de protection;
- le seul moyen que nous aurions serait de demander une autorisation pour construire un pipeline pour remonter l'eau Bonneval ® à la source ce qui n'a pas de sens écologiquement.

En revanche, un autre projet est en train de naître : construire une fontaine à côté de notre usine en partenariat avec des parties prenantes locales pour créer de belles synergies entre tous. Nous communiquerons sur le projet une fois lancé, nous l'espérons pour 2025 !

### - Donation de notre eau

En attendant, si nous voulons rendre accessible l'eau Bonneval ® plate aux personnes sur le territoire, nous devons la donner dans son contenant.

Pour cela, nous la mettons **gratuitement** à disposition d'une sélection d'acteurs publics ou de société civile afin qu'ils en assurent sa distribution aux personnes. Il nous arrive également de **distribuer ponctuellement notre eau en direct** (Banque Alimentaire, opérations gares, marchés, événements locaux...).

Aujourd'hui, la mise à disposition de l'eau Bonneval ® plate peut concerner :

- la Savoie/Haute-Savoie;
- le reste de la région Auvergne-Rhône-Alpes;
- le reste de la France en cas de projet pertinent;
- au-delà en cas de mouvement solidaire exceptionnel.

Nous ne sommes pas aujourd'hui capables de donner une répartition exacte mais nous travaillons actuellement sur cette option dans notre système ERP soit notre logiciel utilisé pour gérer nos activités quotidiennes.

Afin d'estimer le nombre de personnes auxquelles nous mettons notre eau Bonneval ® plate à disposition gratuitement, nous considérons que **50cL donné correspond à 1 personne bénéficiaire**. En effet, nous donnons notre eau soit sous format bouteille de 50cL soit sous format cubis de 10L où les utilisateurs remplissent directement leur gourde à la taille standard de 50cL.



## 1 LA MISE À DISPOSITION DE L'EAU MINÉRALE NATURELLE PLATE BONNEVAL<sup>®</sup> AUX PERSONNES SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>donner 100 000 L d'eau Bonneval<sup>®</sup> plate aux personnes sur le territoire par an</u>	nombre de litres d'eau Bonneval <sup>®</sup> plate donnés aux personnes sur le territoire	138 870
<u>créer une fontaine Bonneval<sup>®</sup> en libre accès à côté de notre usine pour 2025</u>	création d'une fontaine Bonneval <sup>®</sup> en libre accès à côté de notre usine	non disponible
<u>calculer et définir la répartition des litres donnés pour les différents territoires pour 2024</u>	calcul et définition de la répartition des litres donnés pour les différents territoires identifiés	non disponible
<u>atteindre 90% de taux de satisfaction global en continu</u>	taux de satisfaction global des parties prenantes	non disponible
<b>donner accès gratuitement à l'eau Bonneval<sup>®</sup> plate à 270 000 personnes par an</b>	<b>nombre de personnes ayant eu accès gratuitement à l'eau Bonneval<sup>®</sup> plate (50cL = 1 personne)</b>	<b>277 740</b>



## 2 LE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE DE CE BIEN UNIQUE

Le but est de donner accès à l'histoire et à la compréhension des caractéristiques uniques de la source de Bonneval par divers supports d'information à la fois à la source, en local et sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook et LinkedIn).

Pour cela plusieurs actions ont été sélectionnées :

- **visites de la zone de captage et de l'usine**

les visites permettent une **connaissance approfondie** de la source et notre activité autour de celle-ci, animées par le directeur Cycle de l'eau & Qualité.

- **ateliers pédagogiques sur la source pour 2024**

les ateliers permettront une **connaissance ludique** de la source et de notre activité autour de celle-ci, animée par une personne de l'équipe interne compétente sur le sujet.

Dans les destinataires de ces ateliers nous comptons le jeune public avec la création de premiers outils : vidéo pédagogique et jeu de l'eau.

- **panneaux pédagogiques pour 2024**

les panneaux présenteront les **connaissances techniques clefs** de la source dont son histoire, ses caractéristiques et son cycle de l'eau avec la possibilité de visionner une vidéo pédagogique (déjà créée) via un QR code.

- **contenus réseaux sociaux et site Internet**

nos contenus sur les réseaux sociaux et sur notre site Internet présentent les **connaissances accessibles au plus grand nombre** de la source et de notre activité.

Une **refonte de notre site** est en cours afin de donner des **connaissances techniques** sur la source et notre activité !

Afin de partager davantage la connaissance de la source, nous nous laissons la possibilité de **développer d'autres leviers d'actions dans le futur**.



## 2 LE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE DE CE BIEN UNIQUE

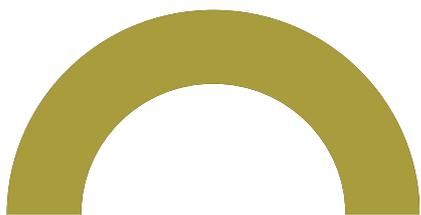
OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>installer le panneau pédagogique à la source pour 2024</u>	installation du panneau pédagogique à la source	non disponible
<u>installer le panneau pédagogique à la fontaine pour 2025</u>	installation du panneau pédagogique à la fontaine	non disponible
<u>atteindre 100 flash du QR code vidéo des panneaux pédagogiques par an</u> *	nombre de flash du QR code vidéo des panneaux pédagogiques	non disponible
<u>atteindre 200 visiteurs du captage/usine par an</u>	nombre de visiteurs du captage/usine	222
<u>faire participer 100 personnes à un atelier pédagogique sur le thème de la source par an</u>	nombre de participants à un atelier pédagogique sur le thème de la source	non disponible
<u>atteindre 15 500 followers sur nos réseaux sociaux par an</u>	nombre de followers sur nos réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn)	17 724
<u>atteindre 10 000 visiteurs du site Internet par an</u>	nombre de visiteurs du site Internet	16 700
<u>donner accès à 30 000 personnes la connaissance de la source par an</u>	nombre de personnes ayant accès à la connaissance de la source	34 646

\* nombre flash QR code pourra être redéfini en fonction du nombre de flash la première année

 Nous nous laissons la liberté de rajouter d'autres objectifs de moyens en fonction des potentiels nouveaux leviers d'actions.

# ATTEINTE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

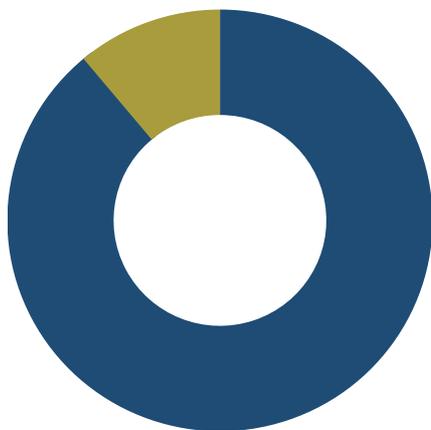
Partager la ressource, par sa consommation gratuite ou sa connaissance, avec 300 000 personnes sur le territoire par an



104% d'atteinte de l'objectif soit 312 386 personnes

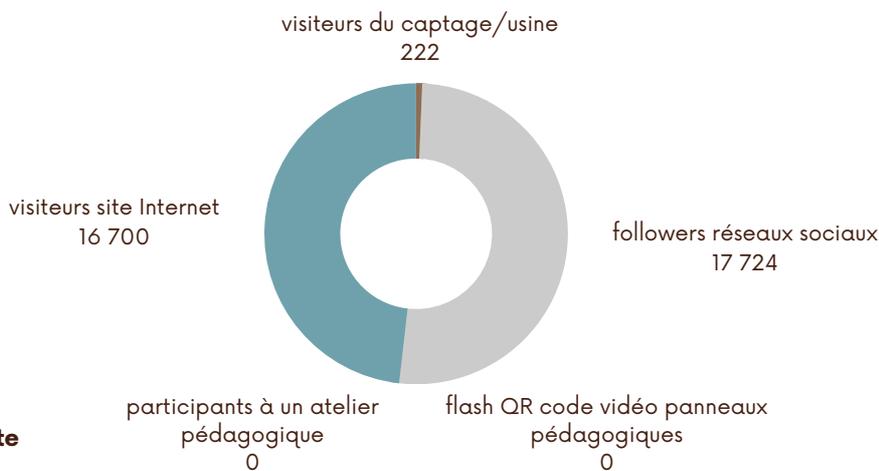
Répartition par "types de partage" en nombre de personnes :

connaissance de la source  
34 646



consommation gratuite de l'eau Bonneval plate  
277 740

Répartition par "types de connaissance de la source" en nombre de personnes :



les objectifs sont atteints mais certains canaux pédagogiques restent à déployer.

## AVANCEMENTS



- étude de faisabilité de la fontaine à la source
- démarrage du projet de faisabilité de la fontaine à côté de l'usine
- contenu pédagogique prêt
- refonte du site en cours (briefs contenus et rencontres prestataires)

# 4

## CONTRIBUER À LA NEUTRALITÉ CARBONE DE LA PLANÈTE

**Objectif statutaire :**  
**S'engager pour des modes de consommation et de production durables compatibles avec un style de vie en harmonie avec la nature**

Notre activité a un impact sur l'environnement qui connaît notamment un dérèglement climatique anthropique inédit. Un des volets sur lesquels Bonneval s'engage est la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ou équivalents. La notion d'harmonie supporte une notion d'équilibre entre la vie humaine et la vie naturelle. La gestion et réduction des émissions de GES sont une des conditions pour vivre le plus harmonieusement avec la nature.

Ce quatrième engagement est donc né de la volonté de contribuer à la neutralité carbone de la planète grâce à deux projets :

- la neutralité carbone de Bonneval usine (scopes 1 et 2) pour 2025;
- la neutralité carbone de l'écosystème Bonneval (scope 3) pour 2035.

**Objectif opérationnel :**  
**Atteindre la neutralité carbone de l'ensemble de l'activité pour 2035**

## 1 ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ DES SCOPES 1 ET 2 DE BONNEVAL USINE POUR 2025

Le but est d'avoir une mesure de notre empreinte de carbone grâce à la pratique du Bilan Carbone, un outil de comptabilisation des émissions de GES.

Le référentiel utilisé est celui de la méthodologie Bilan Carbone développé par l'ADEME et les facteurs d'émission de référence sont ceux de la Base Carbone (ADEME). L'approche est alignée avec les référentiels GHG protocol et ISO 14064.

Ceci nous permet de définir les priorités d'action en termes de :

- **évitement** et/ou **réduction** d'émissions de GES;
- **compensation** des émissions de GES résiduelles soit les émissions qui restent après évitement et/ou réduction.

Dès 2021, alors que nous n'avons pas encore une année complète d'activité, nous avons souhaité estimer notre empreinte GES. Cela nous a permis de :

- obtenir une première **référence**;
- connaître les **premiers axes d'amélioration des données**;
- identifier les **axes de réduction les plus impactants**;
- mettre en place un **bilan carbone annuel systématique**.

Cependant, notre bilan carbone estimé ne peut pas être représentatif des années qui vont suivre : certains scopes avaient des émissions négligeables du fait d'absence ou de faible commercialisation ou encore considérés comme non applicables.

Dans ce point 1, nous nous intéressons aux **émissions de GES applicables à l'usine de Bonneval** soit nos **scopes 1 et 2** en 2021 :

### - **Scope 1**

Ce scope concerne les émissions de GES directes causées par :

- les équipements de l'entreprise (émissions directes liées aux consommations de sources fixes);
- la flotte de véhicules appartenant à l'entreprise.

### - **Scope 2**

Ce scope concerne les émissions de GES indirectes causées par :

- les achats d'énergies (émissions indirectes liées aux consommations d'électricité).

D'après nos premières mesures estimées en 2021, l'empreinte carbone estimée périmètre France de nos scopes 1 et 2 sont :

**36,8 tonnes CO<sub>2</sub>e pour le scope 1 soit 4,1% de nos émissions totales**

**3,1 tonnes CO<sub>2</sub>e pour le scope 2 soit 0,3% de nos émissions totales**

À la page "atteinte de l'objectif opérationnel", nous pourrons observer les premiers axes de réduction les plus impactants déjà identifiés.

# 1 ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ DES SCOPES 1 ET 2 DE BONNEVAL USINE POUR 2025

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>établir un premier bilan carbone pour 2022</u>	établissement d'un premier bilan carbone	✓
<u>calculer l'impact carbone global au litre pour 2024</u>	calcul de l'impact carbone global (scopes 1, 2, 3) au litre	non disponible
<p>Nous travaillerons en intensité d'émission (gCO<sub>2</sub>/litre de produit vendu) et non en valeur absolue qui est difficilement réalisable à court terme, lors d'une phase de croissance d'activité :</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>Fixer des objectifs de réduction par litre...</p>  <p>g CO<sub>2</sub>e/Litre</p> </div> <div style="margin: 0 20px;">  </div> <div style="text-align: center;"> <p>...et non total.</p> <p>Tonne CO<sub>2</sub>e</p> </div> </div>		
<u>définir les trajectoires définitives de réduction et de compensation pour 2024 *</u>	définition définitive des trajectoires de réduction et de compensation	non disponible
<u>étudier des projets de séquestration carbone locaux via les projets de préservations locaux pour 2025</u>	nombre de projets de séquestration carbone locaux étudiés	non disponible
<u>compenser 100% des émissions de GES résiduelles des scopes 1 et 2 chaque année depuis 2021</u>	% des émissions de GES résiduelles compensées	non disponible
<b>atteindre la neutralité carbone des scopes 1 et 2 chaque année depuis 2021</b>	<b>neutralité carbone des scopes 1 et 2</b>	<b>non disponible</b>

\* pourra être redéfini en objectif de réduction en progression

 Comme expliqué, nous ne nous sommes pas encore fixés d'objectifs de progression SMART pour le moment car nous n'avons pas encore pu étudier un bilan carbone sur une année de commercialisation complète. Ces derniers devront être basés aussi sur des projections de production et de vente sur les années à venir afin d'estimer les réductions, d'abord sur les intensités d'émissions à court terme puis en absolu à moyen terme.

## 2 ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ DU SCOPE 3 DE L'ÉCOSYSTÈME BONNEVAL POUR 2035

Afin d'avoir un bilan carbone complet et de répondre aux enjeux exprimés précédemment, nous avons besoin de mesurer le dernier scope du bilan carbone à savoir le scope 3. Il concerne les autres émissions de GES indirectes applicables à l'écosystème Bonneval tant en amont qu'en aval de l'activité :

### - Scope 3 amont

Ce scope concerne les autres émissions de GES indirectes causées en amont par :

- les émissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories précédentes;
- les achats de produits/services;
- les immobilisations de biens (bâtiments et équipements),
- les déchets;
- le transport de marchandise amont;
- les déplacements professionnels.

### - Scope 3 aval

Ce scope concerne les autres émissions de GES indirectes causées en aval par :

- le transport des marchandises aval;
- l'utilisation des produits vendus;
- la fin de vie des produits vendus;
- le déplacement domicile-travail.

 **Le scope 3 est traité à part entière car il représente la part la plus importante des émissions de GES et donc des impacts carbone.**

D'après nos premières mesures estimées en 2021, l'empreinte carbone périmètre France du **scope 3** est de :

**860,3 tonnes CO2e pour le scope 1 soit 95,6% de nos émissions totales**

Il est pour **53,7%** lié au **poids de carbone des immobilisations** (bâtiment, équipements...) et à **36%** aux **achats hors énergies** (service, emballages, produits chimiques...). À la page "atteinte de l'objectif opérationnel", nous pourrons observer les premiers axes de réduction les plus impactants déjà identifiés.

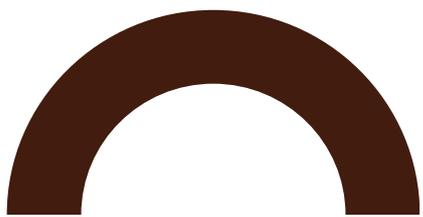
## 2 ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ DU SCOPE 3 DE L'ÉCOSYSTÈME BONNEVAL POUR 2035

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>définir les trajectoires définitives de réduction et de compensation pour 2024*</u>	définition définitive des trajectoires de réduction et de compensation	non disponible
atteindre la neutralité carbone du scope 3 pour 2035	neutralité carbone du scope 3	non disponible

\* pourra être redéfini en objectif de réduction en progression  
 l'enjeu ici sera de constituer des objectifs paliers SMART afin de garantir l'atteinte de l'objectif opérationnel pour 2035

# ATTEINTE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Atteindre la neutralité carbone de l'ensemble de l'activité pour 2035



mesure de l'avancée non disponible car cela nécessite un bilan carbone sur une année d'activité complète (2022)

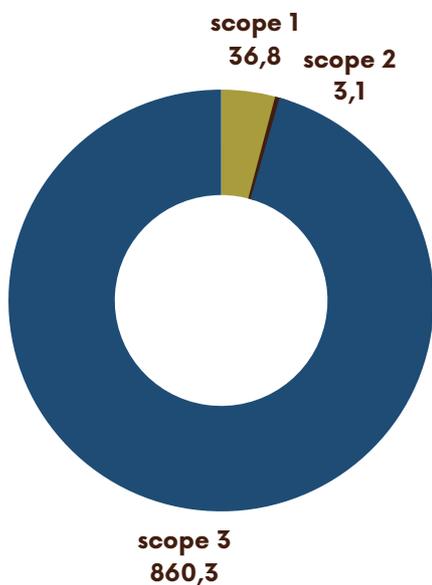


contrats d'électricité verte

900,2

tonnes CO2e d'empreinte totale estimée périmètre France

Répartition par scope en émissions de GES en tonnes CO2e :



Le rapport final de 2021 des émissions de GES estimé est disponible et détaille l'ensemble des scopes dont les premiers axes d'amélioration des données.

## AVANCEMENTS



- premier bilan carbone estimé pour l'année 2021 et ses apprentissages;
- deuxième bilan carbone débuté pour l'année 2022.

plus de détails →

## Répartition des facteurs d'émissions de GES du scope 1 en tonnes CO2e :



équipements de l'entreprise (consommations sources fixes, procédés hors énergie et biomasse)  
36,8

### Les axes de réduction identifiés :

- programme d'efficacité énergétique, de sobriété et de recours aux énergies renouvelables;
- système de management énergétique (type ISO 50001).

### Les axes de réduction identifiés :

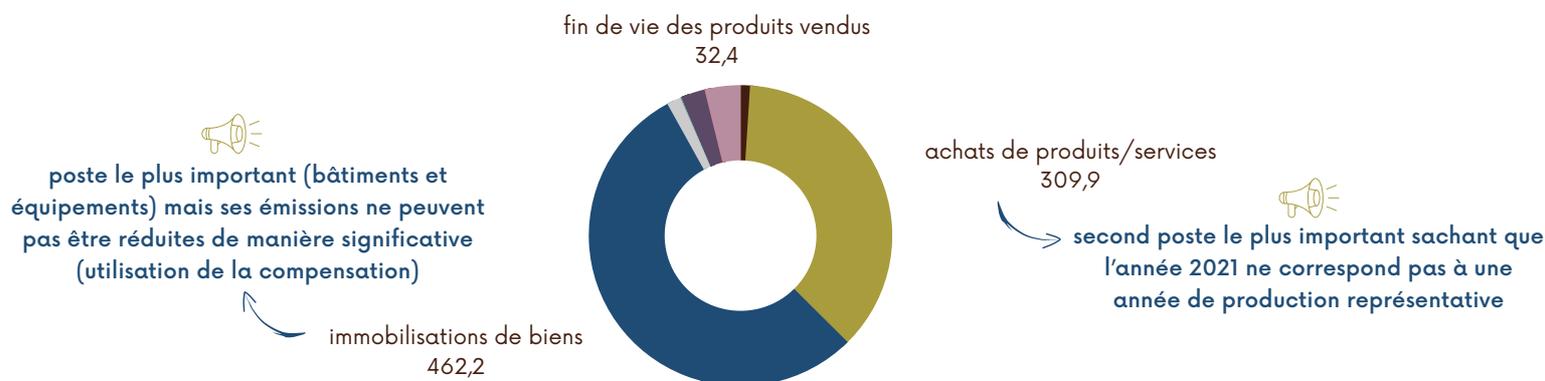
- axes identifiés pour le scope 1;
- Green Power Purchase Agreement (Green PPA) ou contrat d'achat d'électricité verte issue d'énergies renouvelables.

## Répartition des facteurs d'émissions de GES du scope 2 en tonnes CO2e :



achats d'énergies (consommations électrique)  
3,1

## Répartition des facteurs d'émissions de GES du scope 3, le plus impactant, en tonnes CO2e :



### Les axes de réduction identifiés :

- lancement de l'activité (la mise en route de la ligne d'embouteillage représente par exemple 1/3 des émissions générées par le poste achats de produits ou services);
- utilisation de davantage de matière recyclée pour tous les packagings;
- réduction de la génération des déchets (meilleure action au regard du seul indicateur du bilan carbone);
- construction d'un cahier des charges précis en collaboration étroite avec les fournisseurs et les transporteurs;
- réduction du poids des emballages et optimisation de leur recyclabilité (éviter les multi-matériaux dans un même emballage);
- un plus grand engagement des consommateurs/des professionnels des boissons dans l'acte de tri et de recyclage des emballages.

# 5

## METTRE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE BONNEVAL

**Objectif statutaire :**  
S'engager pour des modes de consommation et de production durables compatibles avec un style de vie en harmonie avec la nature

«Des modes de consommation et de production durables» sont l'essence même de l'économie circulaire. Par son approche multiple, elle couvre des sujets, en plus de celui du changement climatique, afin de vivre plus harmonieusement avec une nature préservée : la santé humaine, la qualité des écosystèmes et les ressources.

Ce cinquième et dernier engagement est donc né de la volonté de mettre l'économie circulaire au cœur de l'activité de Bonneval grâce à deux projets :

- les conditionnements éco-conçus (une base avec l'analyse de cycle de vie des produits);
- l'ensemble de l'économie circulaire appliquée à toutes les étapes des projets Bonneval.

**Objectif opérationnel :**  
Obtenir une première note à notre grille de circularité pour 2025



## 1 UTILISER DES CONDITIONNEMENTS ÉCO-CONÇUS

Le principe est de proposer une offre la moins impactante possible en fonction des usages, basée sur des analyses de cycle de vie propres. L'exercice de l'analyse de cycle de vie correspond à celui de l'éco-conception :

### - Éco-conception : plusieurs buts

- prendre en compte les impacts environnementaux dès la conception des produits;
- réduire ces impacts tout au long du cycle de vie (ACV);
- avoir une approche multi-étapes : matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie ([figure 1 page suivante](#));
- avoir une approche multi-critères: consommations (matières + énergie), rejets et effets climat/biodiversité ([figure 2 page suivante](#));
- suivre les réglementations clefs ([directive PPWD](#) et [loi AGEC](#) en particulier);
- examiner les relations qui existent entre les choix de conception relatifs à un produit et les flux de matière et d'énergie qui en résultent tout au long de son cycle de vie;
- effectuer une communication environnementale prévue par la série de normes [ISO 14020](#).

 Nos choix industriels originaux ont été basés sur des analyses de cycle de vie externes adaptées à notre secteur d'activité.

Pour aller plus loin, nous souhaitons réaliser des ACV sur nos propres produits finis afin de réaliser une étude comparative davantage pertinente.

 Tous ces aspects se retrouveront en critères à évaluer dans la grille de circularité, ils constitueront une note de performance de l'éco-conception. Une réflexion est à développer autour de l'accompagnement à la définition voire à l'évaluation de ces critères par les sous-traitants d'ACV.

GRILLE DE CIRCULARITÉ		Notes
 critères de performance d'éco-conception		
autres critères de performance d'économie circulaire		
TOTAL GRILLE DE CIRCULARITÉ		=

# 1 UTILISER DES CONDITIONNEMENTS ÉCO-CONÇUS

Figure 1 : schéma multi-étapes du cycle de vie produit

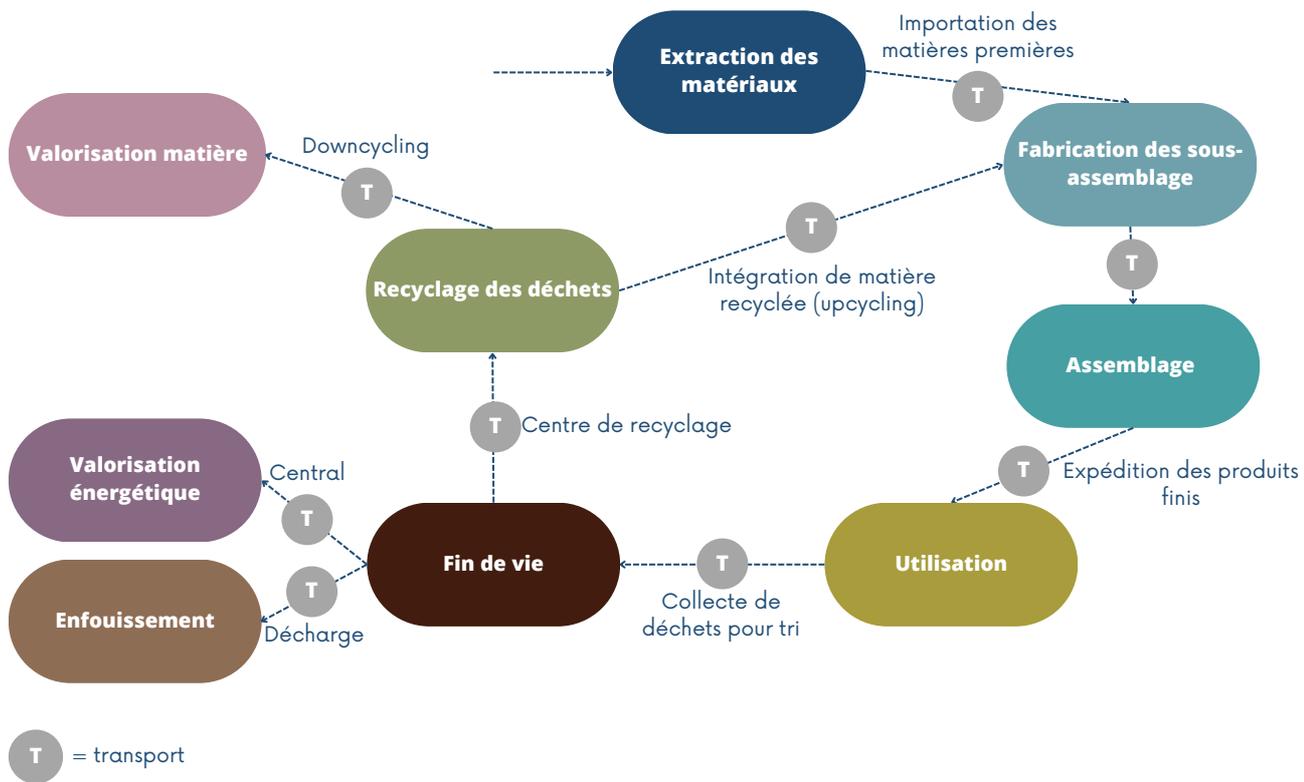
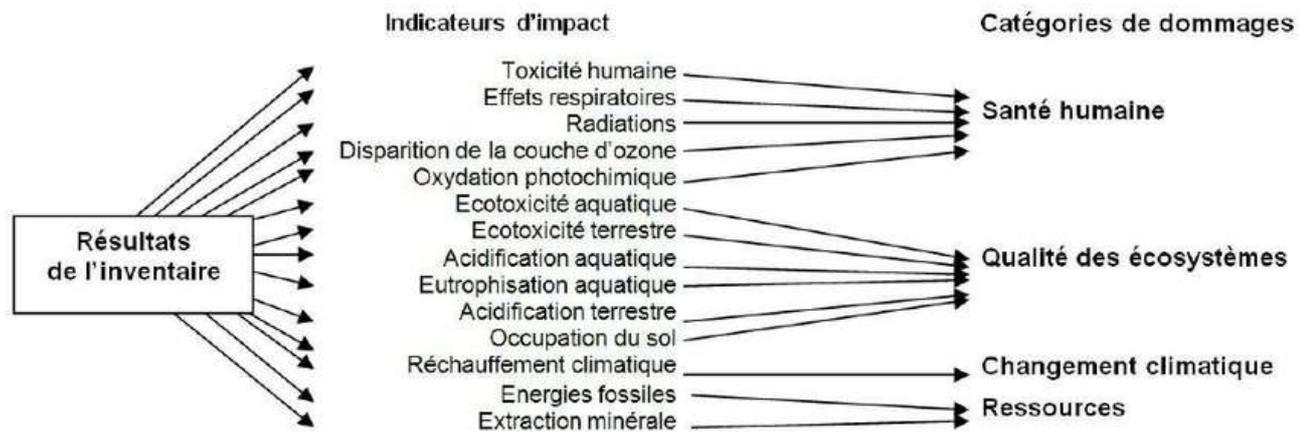


Figure 2 : schéma multi-critères de l'analyse du cycle de vie produit



Research Gate, par A.MOIGN (en ligne en avril 2023). Indicateurs et catégories d'impact de la méthode "impact 2002+". Récupéré de [https://www.researchgate.net/figure/Indicateurs-et-categories-dimpact-de-la-methode-impact-2002\\_fig4\\_286452512](https://www.researchgate.net/figure/Indicateurs-et-categories-dimpact-de-la-methode-impact-2002_fig4_286452512)



## 1 UTILISER DES CONDITIONNEMENTS ÉCO-CONÇUS

OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>avoir 50% des références plastiques* 100% en matière recyclée pour 2022</u> <small>*hors bouchon et étiquette</small>	% de références plastiques* 100% en matière recyclée	75%
<u>avoir 100% des packagings (bouteilles* et packs cartons) recyclables pour 2022</u> <small>*avec bouchon et étiquette</small>	% de packagings (bouteilles* et packs cartons) recyclables	100%
<u>réaliser une ACV initiale pour choisir les contenants pour 2020</u>	réalisation d'une ACV initiale	✓
<u>développer un format vrac (moins d'utilisation de matière au L) pour 2022</u>	développement du format vrac avec moins d'utilisation de matière au L	✓
<u>réaliser une ACV sur notre bouteille 1L plate pour 2025</u>	réalisation d'une ACV pour notre bouteille 1L plate	non disponible
<u>réaliser des ACV sur l'ensemble de la gamme produit pour 2030</u>	réalisation d'ACV pour l'ensemble de la gamme produit	non disponible
<u>réaliser une étude comparative de nos ACV pour 2035</u>	réalisation d'une étude comparative de nos ACV	non disponible
<u>étudier l'ensemble des communications environnementales (ISO 14020) pour 2025*</u>	réalisation d'une étude sur l'ensemble des communications environnementales (ISO 14020)	non disponible
<b>obtenir une première note à la grille circularité pour 2025</b>	<b>note de la performance d'éco-conception dans la grille circularité</b>	non disponible

\* pourra être redéfini en objectif d'obtention/conservation de types de communication environnementale spécifiques

 Nous nous laissons la liberté de rajouter d'autres objectifs de moyens, qui seront aussi des critères d'évaluation, lorsque les ACV et la grille de circularité seront opérationnelles.

## 2 APPLIQUER L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À TOUTES LES ÉTAPES DES PROJETS BONNEVAL

L'idée est d'inscrire et de respecter le plus possible toutes les étapes de l'économie circulaire pour une offre globale la plus **écoresponsable**.

### - Économie circulaire : plusieurs leviers

- 3 domaines avec 7 leviers d'action :
  - 1) 4 leviers pour le domaine de l'offre des acteurs économiques :
    - l'extraction/exploitation et les achats durables;
    - l'éco-conception des produits et procédé (vu précédemment);
    - l'écologie industrielle et territoriale;
    - l'économie de la fonctionnalité.
  - 2) 2 leviers pour le domaine de la demande et comportement des consommateurs :
    - consommation responsable;
    - allongement de la durée d'usage.
  - 3) 1 levier pour le domaine de la gestion des déchets :
    - recyclage matière et organique.

 Tous ces aspects se retrouveront en critères à évaluer dans la grille de circularité, ils constitueront une note de performance des autres critères de l'économie circulaire. Une réflexion est à développer autour de l'accompagnement à la définition voire à l'évaluation de ces critères par les fournisseurs ou encore les clients.

GRILLE DE CIRCULARITÉ	Notes
critères de performance d'éco-conception	
 autres critères de performance d'économie circulaire	
TOTAL GRILLE DE CIRCULARITÉ	=

## 2 APPLIQUER L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À TOUTES LES ÉTAPES DES PROJETS BONNEVAL

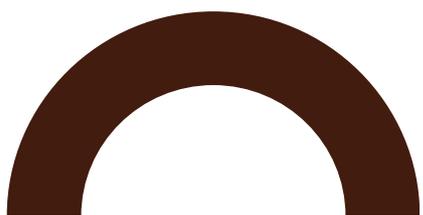
OBJECTIF	INDICATEUR DE PERFORMANCE	RÉSULTAT
<u>réaliser une grille d'achats responsables pour les achats marketing pour 2022</u>	réalisation de la grille d'achats responsables pour les achats marketing	✓
<u>réaliser une grille d'achats responsables pour 2024</u>	réalisation de la grille d'achats responsables	non disponible
<u>avoir 100% des achats évalués selon la grille d'achats responsables en continu</u>	% d'achats évalués selon la grille d'achats responsables	non disponible
<u>définir les autres objectifs répondant aux leviers d'action de l'économie circulaire pour 2024</u>	définition des autres objectifs répondant aux leviers d'action de l'économie circulaire	non disponible
obtenir une première note à la grille de circularité pour 2025	note de la performance des autres critères d'économie circulaire dans la grille circularité	non disponible

 **Nous devons définir et rajouter les autres objectifs** dont ceux portant sur la gestion des déchets usine ou encore sur les processus de réemploi des packagings, **qui seront aussi des critères d'évaluation, lorsque la grille de circularité sera opérationnelle.**

Il permettront ainsi de définir des objectifs SMART à communiquer sur les ambitions plus concrètes de Bonneval vis-à-vis de l'économie circulaire.

# ATTEINTE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Obtenir une première note à notre grille de circularité pour 2025



non disponible car cela nécessite la grille de circularité

Or certains résultats, que nous retrouverons dans les critères d'évaluation, sont encourageants :

**100%** de nos packagings (bouteilles et packs cartons) sont recyclables

**75%** de nos références bouteilles plastiques sont en **100% rPET**, un plastique constitué à **100% de matières recyclées issues de bouteilles broyées** : nos bouteilles plastiques gazeuse pour les États-Unis sont en 25% rPET pour des raisons de conservation du gaz carbonique. Nous sommes en veille constante pour trouver une solution 100% rPET.



développement du Bag In Box ou cubis de 10 litres pour moins d'utilisation de matière au litre



Ces avancements correspondent aux recommandations de l'analyse de cycle de vie la plus récente et complète sur le marché actuel, celle de la **Maison des Eaux Minérales Naturelles** publiée en avril 2022.

## AUTRES AVANCEMENTS



- premières contributions au principe d'économie circulaire (uniquement celles déjà mises en place) ([figure 3 page suivante](#))

plus de détails →

→ Figure 3 : schéma de l'économie circulaire par l'ADEME



Institut National de l'Économie Circulaire, par l'ADEME (en ligne en avril 2023). L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. Récupéré de [https://www.researchgate.net/figure/Indicateurs-et-categories-dimpact-de-la-methode-impact-2002\\_fig4\\_286452512](https://www.researchgate.net/figure/Indicateurs-et-categories-dimpact-de-la-methode-impact-2002_fig4_286452512)

#### Pour l'extraction/exploitation et achats durables :

- cf. engagements de protection de la ressource déjà mis en place
- politique d'achats responsables (grille d'évaluation et charte fournisseur) pour le secteur marketing
- intégration de matières premières recyclées

#### Pour l'éco-conception :

- choix des contenants en fonction des usages basé sur les ACV externes adaptées au secteur d'activité

#### Pour l'écologie industrielle et territoriale :

- utilisation/rejet de matières recyclées et de matières recyclables
- participation à la MEMN pour la fédération des minéraliers

#### Pour l'économie de la fonctionnalité :

- Walter : service de livraison à domicile d'eau minérale naturelle en Bag In Box

#### Pour la consommation responsable :

- application des principes de la communication responsable (sur les packagings et les supports de marque) dont la sensibilisation à la pratique du recyclage
- mise à disposition de Bag In Box lors d'évènements ponctuels
- intégration de matières recyclées et recyclabilité totale des produits

#### Pour l'allongement de la durée d'usage :

- fontaine et dispositifs Walter (fabriqués par Walter)
- donations produits

#### Pour le recyclage :

- processus de suivi des déchets mis en place (interne)
- matières 100% recyclables (externe)
- sensibilisation à la pratique du recyclage (externe)



# PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

# 04

# NOTE DE LA RÉFÉRENTE DE MISSION



Bonneval Emergence étant constituée de moins de 50 salariés, l'entreprise a opté pour un mode de gouvernance de mission allégé avec non pas un comité de mission mais un référent de mission unique. Conformément aux exigences réglementaires, le rôle du référent de mission est d'évaluer l'avancement dans la feuille de route, l'efficacité des actions entreprises par l'entreprise pour atteindre ses objectifs. En amont, il évalue la pertinence des actions et des indicateurs retenus. Par ailleurs, il contribue au rapport de suivi joint au rapport de gestion tous les trois ans, et enfin s'assure que l'OTI remplisse ses obligations.

**MARIE SAUVIGNON** a été désignée référente de mission par le procès-verbal du 22 avril 2021 afin d'assurer ces fonctions. Elle a été impliquée en amont dans la définition de la mission et des objectifs statutaires. Elle a conduit les démarches pour la sélection de l'Organisme Tiers Indépendant, le Cabinet de Saint-Front ayant été désigné le 05/11/2021.

Le choix a été fait d'opter pour un audit à blanc afin de tester la démarche et la première version de la feuille de route auprès de l'OTI, dans l'optique de réajuster l'approche et les indicateurs de suivi si besoin. La réunion de synthèse s'est déroulée le 20/01/2022 et a été la base de nouveaux échanges avec les équipes de Bonneval Emergence afin d'affiner la démarche.

S'agissant d'un premier rapport de mission, et comme précisé par l'Observatoire des sociétés à mission, l'appréciation se porte particulièrement sur l'appréhension de la mission par l'entreprise, la construction du modèle de mission, l'identification des indicateurs et objectifs, ce qui constitue un état des lieux initial. Le deuxième rapport traitera davantage des avancées de l'entreprise relatives à sa mission et donc de l'atteinte des résultats.



**1**  
APPRÉHENSION ET APPROPRIATION DE LA  
MISSION PAR L'ENTREPRISE

**2**  
ARTICULATION DE LA MISSION ET DES  
OBJECTIFS STATUTAIRES

**3**  
FEUILLE DE ROUTE RÉALISTE, DES  
INDICATEURS DÉDIÉS

**4**  
RECOMMANDATION POUR UNE  
GOUVERNANCE PLUS OUVERTE SUR LES  
PARTIES PRENANTES

## APPRÉHENSION ET APPROPRIATION DE LA MISSION PAR L'ENTREPRISE



La très forte implication de la direction est à souligner dans la définition de la mission en lien avec les valeurs de l'entreprise. Cette impulsion constitue un atout majeur. Cette approche volontariste s'illustre plus largement sur les questions de responsabilité sociale de l'entreprise au travers des démarches LUCIE ISO 26 000 et B-Corp qui ont été entreprises.

Le défi de la mission Bonneval Emergence est de la rendre rapidement actionnable par tous au sein de l'entreprise. La mise en place d'un management de la mission adapté est donc un facteur clef de succès. Après une relative priorisation des objectifs commerciaux liée au jeune âge de l'entreprise, Bonneval Emergence a décidé de dédier en 2023 une personne uniquement responsable de la mission Bonneval malgré les effectifs modestes de la société, ce qui est un grand pas en avant. En effet, cette fonction était jusqu'alors assurée par une personne en sus de ses autres responsabilités. Une accélération du suivi des projets liés à la mission a clairement été observée depuis ce changement.

Par ailleurs, la mission doit être diffusée au niveau de l'ensemble des équipes. Des premiers pas ont été faits en ce sens avec des réunions d'informations et des formations en interne sur la mission, au niveau général. Considérant la diversité des volets abordés par la mission (bien-être, empreinte carbone, circularité, biodiversité...), il est crucial de former plus précisément à chacun de ces enjeux, concrètement liés aux objectifs opérationnels précis. Cette démarche est déjà entamée avec une formation « Fresque du Climat » et un atelier « Inventons nos vies bas-carbones ». Une recommandation est de mettre un point d'attention particulier à la formation aux questions de biodiversité., Considérant l'importance de l'eau dans l'équilibre des écosystèmes et la notion centrale de reconnexion au vivant, ce sujet est particulièrement pertinent dans l'atteinte de la mission Bonneval. Les fresques et ateliers stratégiques biodiversité permettront en effet de sensibiliser et faire comprendre les dépendances et impacts de l'entreprise en la matière, de rallier autour d'une vision commune et de travailler autour de la mesure d'impact. Au-delà de la sensibilisation à ces différents volets, il sera utile d'identifier les champs d'action relatifs à la mission propres à chacun des salariés, de constituer des cellules d'action dédiées et in fine, d'étudier la possibilité d'introduction de KPI liés à la mission dans les évaluations des collaborateurs.

Bonneval Emergence étant également composée de plusieurs entités et marques, une attention particulière à une déclinaison adaptée de la mission est nécessaire. Un travail de réflexion est à mener concernant la contribution aux objectifs statutaires de la société de livraison d'eau Walter – et son potentiel en termes d'économie de la fonctionnalité – ou d'autres marques d'eau potentiellement à venir dans le portefeuille de la société. Si les premières bases sont posées, un travail de structuration du management de la mission sur l'ensemble du périmètre de l'entreprise est donc à poursuivre.



## ARTICULATION DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS STATUTAIRES



La déclinaison de la mission autour de trois piliers (humains, territoire & communauté, planète) est tout à fait cohérente et ambitieuse. Elle prend en compte notamment des attentes clefs du public pour le secteur portant sur la reconnexion à la nature, la préservation de l'environnement (biodiversité, carbone), les nouveaux modèles de production circulaires, et la notion de bien commun. Il est important de noter que Bonneval Émergence s'appuie d'ores et déjà sur de bons fondamentaux pour chacun de ces piliers : programme de distribution gratuite, aucun forage dans les nappes phréatiques, taux de prélèvement raisonné, taux de recyclabilité des emballages à 100%, 75% des références plastiques en matière recyclée, contrat d'énergie verte... Il sera toutefois utile de mener une consultation rigoureuse des parties prenantes spécifiques au sujet de la mission Bonneval pour éventuellement réajuster ou compléter un objectif.

Par ailleurs, il sera intéressant de davantage explorer l'angle des modèles économiques durables d'entreprises, notamment à travers les approches d'économie régénérative, tout à fait dans l'ADN de la mission. Cette approche complète correspondra ainsi aux 3P (people, planet, prosperity) conceptualisés par John Elkington.

## FEUILLE DE ROUTE RÉALISTE, DES INDICATEURS DÉDIÉS

3



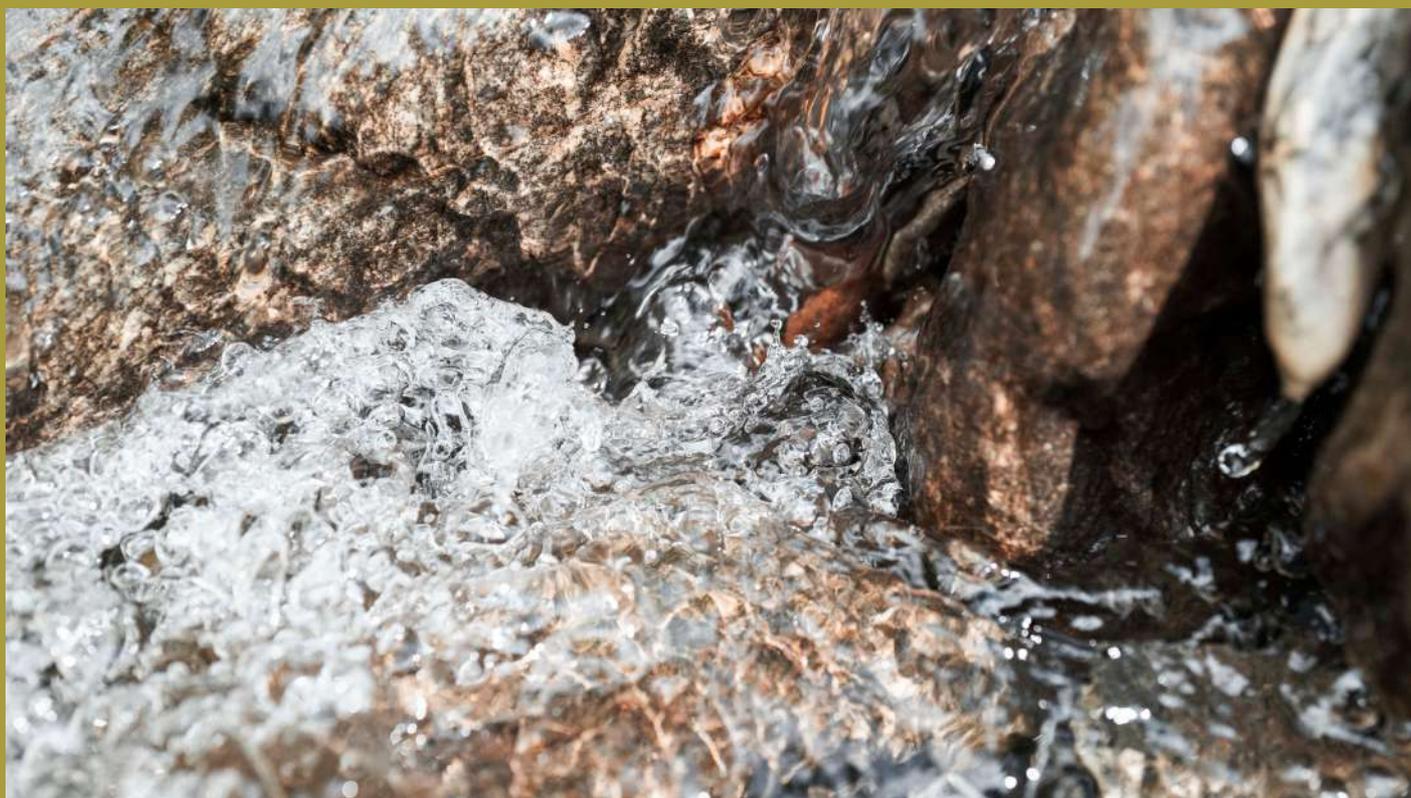
De nombreux échanges ont eu lieu entre la référente de mission et l'équipe Bonneval pour déterminer les jalons d'une feuille de route qui répondent aux ambitions de l'entreprise et qui permettent d'apporter rapidement des preuves concrètes, afin d'éviter toute accusation de washing dans un secteur très observé.

Suite à la restitution de l'audit à blanc, un travail de fond pour rendre les objectifs opérationnels opposables a été entrepris. Dans cette optique, tout objectif ne répondant pas aux critères SMART a été révisé. Il est à noter que certains objectifs opérationnels sont complexes à quantifier, et demandent des indicateurs agrégés spécifiques. C'est le cas de la question de la protection de la ressource et de l'écosystème local, la biodiversité étant particulièrement difficile à mesurer. Une notation basée sur une grille multifactorielle construite avec des parties prenantes a donc été retenue. Cette approche a le mérite d'avoir une notation externe, donc plus objective et alignée sur les attentes des parties concernées. La même démarche a été choisie s'agissant du volet circularité, qui revêt de multiples aspects devant être pris en compte pour l'évaluation de l'avancement réel de l'entreprise sur cet objectif opérationnel. Cette méthodologie plus stricte permet d'asseoir une base robuste d'évaluation et requiert un certain délai pour être en place du fait de la consultation des parties prenantes. Il est cependant recommandé de progresser plus rapidement pour espérer avoir une première évaluation sur ces deux volets dès 2024, afin de pouvoir réviser l'objectif en objectif quantitatif de progression dès cette étape atteinte. En effet, s'il est à ce stade peu robuste de fixer un objectif chiffré sans connaître la matrice d'évaluation de la grille et si la définir de façon solide est un prérequis, il est cependant clef d'établir rapidement des trajectoires. Un travail est donc à prévoir sur ce plan afin de présenter au prochain rapport des objectifs chiffrés avec des indicateurs de progression.

# 4

## RECOMMANDATION POUR UNE GOUVERNANCE PLUS OUVERTE SUR LES PARTIES PRENANTES

Afin d'éclairer la variété des enjeux auxquels la mission Bonneval entend contribuer de manière positive, il est essentiel d'impliquer différentes parties prenantes clefs, y compris au niveau de la gouvernance générale de la mission. C'est pourquoi la référente de mission recommande la mise en place d'un comité de mission constitué au moins d'un salarié, ainsi que de membres divers représentant les parties prenantes externes expertes et/ou engagées sur les aspects matériels de la mission.



# GLOSSAIRE

---

**ADEME** : l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie a été créée en 1991, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Transition écologique et solidaire.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle propose son expertise aux entreprises, collectivités locales et pouvoirs publics, mais également au grand public. L'objectif de l'agence est de permettre à ces différents interlocuteurs de progresser dans leur démarche environnementale. Le logo de l'agence :



Orygeen. (en ligne en avril 2023). ADEME : UNE EXPERTISE POUR FAIRE PROGRESSER LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE EN FRANCE. Récupéré de <https://www.orygeen.eu/docs-actus/glossaire/ademe/>

**B-CORP** : la certification **Benefit Corporation** est décernée à des entreprises qui répondent à des normes élevées en matière de performances sociales et environnementales, de transparence et de responsabilité. Le logo de la certification :



**DIRECTIVE PPWD** : la **Packaging and Packaging Waste Directive** ou directive relative aux « Emballages et déchets d'emballages » dont l'objectif est d'encourager l'utilisation de matériaux d'emballage recyclés dans la fabrication d'emballages, la réduction au minimum du volume et du poids de ceux-ci, la mise en œuvre de mesures visant à prévenir leurs déchets, et leur réutilisation.

Elle s'applique à tous les emballages mis sur le marché dans la communauté et à tous les déchets d'emballages qu'ils soient utilisés ou mis au rebut par les industries, commerces ou autres et quels que soient les matériaux dont ils sont constitués.

**ÉCO-RESPONSABLE** : la définition peut varier en fonction des contextes et des réglementations propres à chaque pays, mais de manière générale, l'éco-responsabilité se réfère à l'adoption de pratiques et de comportements qui prennent en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques (développement durable), en vue de préserver les ressources naturelles et de réduire les impacts négatifs.

**GHG PROTOCOL** : également connu sous le nom de Protocole des gaz à effet de serre, est un cadre international développé par le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Il fournit directives, normes et outils aux acteurs économiques pour mesurer, déclarer et diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines.

**ISO 14020** : La famille de normes ISO 14020 énonce des principes et des exigences pour la communication des aspects environnementaux et des impacts environnementaux des produits au moyen de déclarations environnementales.

**ISO 14064** : spécifie les principes et les exigences, au niveau des organismes, pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et leur suppression. Elle comprend des exigences pour la conception, la mise au point, la gestion, la rédaction de rapports et la vérification de l'inventaire des GES d'un organisme.

**ISO 26000** : lignes directrices pour tous ceux qui ont conscience qu'un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur clé de la réussite. Non seulement ISO 26000 donne la bonne ligne de conduite à suivre mais, de plus en plus, cette norme est appliquée pour évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale.

**ISO 50001** : conçue pour aider les organisations dans tous les secteurs en proposant des modalités pratiques visant à réduire la consommation d'énergie par la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie (SMÉ).

Logo de l'organisation :



Toutes les définitions ISO :

ISO.org. (en ligne en avril 2023). Online Browsing Platform (OBP). Récupéré de <https://www.iso.org/obp/ui/#home>

**LABEL LUCIE (ISO 26 000)** : label d'initiative française qui vise à reconnaître et valoriser les entreprises engagées dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Il est basé sur les principes de la norme internationale ISO 26000. Le logo du label :



**MEMN** : la **Maison des Eaux Minérales Naturelles**, créée en 1886, est le seul syndicat représentatif des minéraliers français. C'est une fédération professionnelle qui a pour vocation de représenter et illustrer les engagements de la profession auprès de ses partenaires et à promouvoir l'hydratation saine et naturelle. Logo de la fédération :



**LOI AGECE** : la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dont les 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage, vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

En ce qui concerne le secteur d'embouteillage d'eau, la loi AGECE impose aux fabricants de respecter les objectifs suivants :

- d'ici à 2025, une part minimale de 25 % de plastique recyclé devra être utilisée dans la fabrication des bouteilles en plastique;
- d'ici à 2027, cette part minimale devra être portée à 30 %.

Ces dispositions encouragent l'utilisation de plastique recyclé et contribuent à la réduction de la dépendance aux plastiques vierges.

**MATRICE DE MATÉRIALITÉ** : outil d'aide à la décision pour l'entreprise afin d'identifier et de hiérarchiser ses enjeux et impacts sociaux, environnementaux et économiques. Elle permet de déterminer les sujets les plus pertinents et significatifs pour l'entreprise ainsi que ses parties prenantes. Elle est représentée sous la forme d'un tableau à deux axes croisés : l'un qui porte sur l'importance des enjeux pour les parties prenantes, l'autre sur celle pour l'entreprise elle-même.

**ODD** : les Objectifs de Développement Durable ou ODD sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en septembre 2015. Ils font partie de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui vise à guider les actions des pays et de la communauté internationale pour parvenir à un développement économique, social et environnemental durable d'ici à 2030.

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



UN. (en ligne en avril 2023). Objectifs de développement durable. Récupéré de : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2015/09/25/les-etats-membres-de-lonu-adoptent-un-nouveau-programme-de-developpement-audacieux/>

**RPET** : le Polyéthylène Téréphtalate Recyclé est un matériau plastique fabriqué à partir de bouteilles en plastique PET (Polyéthylène Téréphtalate) recyclées. Le PET est un matériau couramment utilisé pour fabriquer des bouteilles d'eau, des bouteilles de soda et d'autres contenants en plastique.

**SMART** : une infographie de Sales Odyssey résume bien la méthode SMART :

<b>S</b> Spécifique	Vos objectifs SMART doivent être <b>clairement définis</b> . Sans ça, vos actions seront insuffisantes ou excessives.
<b>M</b> Mesurable	L'objectif doit être <b>quantifiable</b> afin de savoir si vous avez atteint vos objectifs ou non ou si vous les avez dépassés.
<b>A</b> Atteignable	Définissez des objectifs que vous êtes sûr de pouvoir atteindre. Vous devez avoir les <b>ressources nécessaires</b> et vous baser sur vos propres analyses.
<b>R</b> Relevant (Pertinent)	Pas la peine de faire des objectifs dans le vent. Ils doivent pouvoir apporter une <b>valeur ajoutée</b> à votre entreprise, être <b>rentable et pertinent</b> .
<b>T</b> Temporellement	Fixer un délai à un objectif permet des <b>progrès plus cohérents et significatifs</b> . Cela évite la procrastination.

Sales Odyssey. (en ligne en avril 2023). Objectifs SMART : comment les définir pour booster vos résultats [Blog post]. Récupéré de <https://www.salesodyssey.fr/blog/objectifs-smart>

**SME** : un Système de Management Environnemental ou SME est un cadre organisé qui permet aux organisations de gérer leurs impacts sur l'environnement de manière systématique, efficace et durable. Il s'agit d'un outil de gestion qui vise à intégrer les considérations environnementales dans les processus et les décisions de l'organisation. Il est généralement basé sur la norme ISO 14001, qui est la norme internationale la plus largement reconnue pour les systèmes de management environnemental. La norme ISO 14001 fournit un ensemble de lignes directrices et de bonnes pratiques pour aider les organisations à établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer leur SME.

**WEI +** : le Water Exploitation Index Plus ou WEI+ est un indicateur utilisé pour évaluer la pression exercée sur les ressources en eau douce d'une région ou d'un pays. Il a été développé par l'Agence européenne pour l'environnement (EEA) et est largement utilisé en Europe. Le WEI+ prend en compte à la fois l'utilisation de l'eau par l'agriculture, l'industrie et les ménages, ainsi que la disponibilité des ressources en eau dans une région donnée. Il compare la demande d'eau à la disponibilité de l'eau.

L'idée ici est de calculer la part que représente l'exploitation de l'eau par Bonneval sur l'ensemble de l'exploitation de l'eau du bassin versant local.

**WUR** : le Water-Use Ratio ou WUR est un indicateur utilisé pour mesurer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

L'idée ici est de calculer la quantité d'eau consommée pour la production d'1L d'eau.

---

# AVIS DE VÉRIFICATION

---

## Avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

**BIENVEILLANCE SAS**

**780 Route de Malgovert**

**73 700 Séz**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité BONNEVAL EMERGENCE SAS s'est fixée sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et relative à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce et de notre programme disponible sur demande.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, à l'exception de l'objectif social « Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de chacun », pour lequel le résultat de l'objectif opérationnel « atteindre 200 participations à une expérience de reconnexion par an » n'est pas atteint
- par conséquent, la société BONNEVAL EMERGENCE SAS respecte les objectifs sociaux et environnementaux « Révéler et protéger une ressource naturelle unique en préservant son écosystème et en générant une contribution positive sur notre territoire » et « S'engager pour des modes de consommation et de production durables compatibles avec un style de vie en harmonie avec la nature », qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.
- par conséquent, la société BONNEVAL EMERGENCE SAS ne respecte pas l'objectifs' social « Promouvoir le bien-être et l'épanouissement de chacun », qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

**SAS CABINET DE SAINT FRONT**

**3, rue Brindejanc des Moulinais - 31500 Toulouse**

**Tél. : 05 61 24 74 40 - [www.cabinetdesaintfront.fr](http://www.cabinetdesaintfront.fr) - e-mail : [secretariat@cabinetdesaintfront.fr](mailto:secretariat@cabinetdesaintfront.fr)**

Cabinet de Saint Front, Cabinet spécialisé en Développement durable

N° SIRET : 494 642 978 00014 - CODE NAF / 7022Z

Société anonyme par actions simplifiée – Capital de 8 800,00€

## **Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous soulignons que BONNEVAL EMERGENCE SAS a mis en œuvre des actions et des moyens adéquats pour l'ensemble de ses objectifs opérationnels sur la période couverte par notre vérification.
- Concernant le rapport de mission, nous attirons l'attention du lecteur sur le commentaire suivant : « S'agissant d'un premier rapport de mission, et comme précisé par l'Observatoire des sociétés à mission, l'appréciation se porte particulièrement sur l'appréhension de la mission par l'entreprise, la construction du modèle de mission, l'identification des indicateurs et objectifs, ce qui constitue un état des lieux initial. Le deuxième rapport portera davantage sur les avancées de l'entreprise sur sa mission et donc l'atteinte des résultats. »
- Nous soulignons l'implication de la cheffe de projet RSE et marketing dans la réalisation de ces objectifs

## **Préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lequel s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au rapport de mission.

## **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à l'entité de désigner un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

N'ayant pas été impliqués dans la préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous sommes en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée sur ladite information.

## **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et de la norme ISO 17029.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables. Nous appliquons un programme disponible sur demande.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre janvier et juin 2023 sur une durée totale d'intervention de 6 mois.

Nous avons mené 7 entretiens.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives.

Les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- l'analyse du modèle de mission (contenant la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts, les objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, la déclinaison de ces objectifs en résultats et le cas échéant, les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi)
- la revue de l'adéquation des moyens
- la revue de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Concernant l'analyse du modèle de mission :

- Nous avons vérifié la présence dans les statuts de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux, la présence de la mention de la qualité de société à mission sur le kbis ;
- Nous avons vérifié la présence d'un salarié dans le comité de mission ou d'un salarié référent de mission ;
- Nous avons fait une relecture critique du rapport de mission et collecté différents documents relatifs à la mission ;
- Nous avons revu la cohérence du modèle de mission (cohérence entre la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les résultats et le cas échéant les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi) ;
- Nous avons apprécié la cohérence entre le modèle de mission et l'activité de la société au regard de ses

enjeux sociaux et environnementaux ;

- Nous avons interrogé l'organe en charge de la gestion de la société sur la mise en place de la qualité de société à mission et la manière dont la société exécute son ou ses objectifs sociaux et environnementaux.

Concernant l'adéquation des moyens :

- Nous nous sommes enquis de l'existence d'actions menées et de moyens affectés à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie de ces moyens et actions puis réalisé, le cas échéant des tests sur la cohérence des évolutions et des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves ;
- Nous avons interrogé des parties prenantes sur les actions menées et les moyens affectés au regard de l'évolution des affaires sur la période.

Concernant l'atteinte des objectifs :

- Nous nous sommes enquis de l'existence de mesures des résultats (données historiques qualitatives ou quantitatives sous forme d'objectifs opérationnels et/ou d'indicateurs clés de suivi) atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental ;
- Nous avons revu les procédures de mesure de ces résultats (procédures de collecte, de compilation, d'élaboration, de traitement et de contrôle) et le périmètre de ces résultats ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie des résultats (qualitatifs et quantitatifs). Pour les résultats quantitatifs, nous avons réalisé des tests sur la cohérence des évolutions (et, le cas échéant, des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves)
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission. Nous nous sommes enquis de l'analyse dans le rapport de mission, <sup>Erreur ! Signet non défini.</sup> des résultats atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification au regard de leurs trajectoires attendues.
- Nous avons corroboré ces informations collectées avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts sur l'entité.
- Nous avons vérifié la bonne atteinte des résultats à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental et le cas échéant, l'existence de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de ces objectifs.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Toulouse, le 30 juin 2023

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT  
SAS CABINET DE SAINT FRONT**



Pauline de Saint Front  
Présidente



[contact@bonnevalwaters.com](mailto:contact@bonnevalwaters.com)



04 79 55 53 75



<https://bonnevalwaters.fr>

